

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

*Contenant aussi quelques nouvelles de Litté-
rature & autres remarques curieuses.*

M A R S 1706.



Imprimé.

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. D. CC. VI.

AVIS DU LIBRAIRE.

L' Edition des premiers mois de ce Journal n'ayant pas été suffisante pour satisfaire la curiosité de tous ceux qui en ont demandé pour en faire des Recueils, on a été obligé de les remettre sous la Presse ; on donne avis au Public que cette nouvelle Edition est achevée , & qu'on y a corrigé quelques fautes d'impression qui s'étoient glissées dans la première ; ainsi on est presentement en état d'en fournir des exemplaires complets , ou des mois separez , à ceux qui en demanderont.

152
LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,
Ou Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres Remarques curieuses.

Mars 1706.

ARTICLE I.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **S**ENEQUE soutient que celui qui n'a du plaisir que pour le carnage, n'est pas seulement cruel, mais qu'il est du naturel des bêtes farouches; c'est dans le même esprit qu'Aristote „ a dit, que celui-là doit absolument passer „ pour cruel, qui se rend ses amis ennemis, „ par le seul desir de faire la guerre & verser „ le sang humain. Je ne sçai si l'on peut faire un juste paralelle de ce passage, à la conduite que tiennent les Catalans & autres Espagnols Revoltez; du moins ne me paroît-il pas que leur condition soit devenuë meilleure en changeant de Maître; peut-être qu'ils attendent du tems, une d. st. née plus heureuse, & qu'ils disent avec Hannibal;

L 2

L'équité

*L'équité de ma cause est au bout de l'épée,
La fin règle la guerre, & non pas son entrée ;
Qui sera le vainqueur, il sera l'innocent ;
Les Grands ont pour tout droit, celui du plus
puissant.*

Tout rit à des Rebelles au commencement d'une Révolte, principalement lorsqu'ils se croient appuyez de quelque Puissance étrangere, parce qu'ils n'envisagent d'abord que le pillage, qu'un desordre general favorise; mais malheureusement pour les Catalans, ceux dont ils attendent du secours, ont leurs forces trop éloignées, pour pouvoir en ressentir de prompts effets; s'il n'y avoit qu'un trajet à faire comme celui d'Hollande en Angleterre, il n'y a pas de doute que cette fameuse Republique ne mît tout en usage pour produire en Espagne ce qu'elle exécuta si aisément dans les Isles Britanniques en 1688. Mais comme il est plus facile d'exciter des guerres civiles dans un Etat, que de les conduire à une heureuse fin, on ne peut encore rien dire de positif du sort que le Roi des Armées a destiné aux Catalans: Ainsi sans s'engager dans un raisonnement frivole sur l'avenir, voyons ce qui s'est passé de considerable en Espagne depuis le mois dernier.

*L'Archi-
duc rapelle
les troupes
reglées &c.*

Nous avons dit ailleurs * que l'Archiduc avoit rapellé les troupes reglées qu'il avoit à Lerida, & dans quelques autres Postes de la frontiere de l'Arragon, dont il a confié la garde aux Catalans & aux Miquelets; Ces troupes ont été jugées necessaires auprès de la personne de ce Prince, tant pour sa sûreté particuliere, contre le murmure de la Bourgeoisie

* Voyez *Fevrier* pag. 137.

des Princes &c. Mars 1706. 153

geoisie de Barcelonne, que pour la deffenſe de la Place, qu'on prévoit devoir être aſſiégée par les troupes Françoises qui s'avancent de toutes parts.

II. Ce Prince convoqua dernièrement les Etats de Catalogne à Barcelonne; il leur re-
presenta avec combien de dangers pour ſa
perſonne, & de dépense pour ſes Alliez, il
étoit venu dans leur Province, pour aſſurer
leurs perſonnes & leurs biens contre leur en-
nemi commun; qu'il avoit eu un extrême
plaiſir de voir les Peuples ſeconder par leur
zèle ſes bons deſſeins; mais que comme les
premiers rayons du Soleil ne ſuffiſent pas
pour diſſiper de gros brouillards, la Province
étoit menacée d'un orſge plus à craindre que
tout ce qui l'avoit précédé; qu'il étoit à pro-
pos pour le prevenir, que les Etats miſſent
ſur pied quinze mille hommes, & aſſignaſſent
les fonds neceſſaires pour les entretenir; qu'il
ſe chargeoit de leur fournir leuſ armes & les
munitions de guerre; qu'il mettroit des Offi-
ciers experimenter à la tête de ces troupes, les-
quelles ſecondées des Anglois & Hollandois
qu'il avoit amenées, deſſendroient leur País
contre leur ennemi, leur representant que
ſans ce ſecours, il ſe verroit obligé de ſe rem-
barquer, pour repaſſer en Portugal.

L'aſſemblée, par la bouche du Preſident,
lui répondit qu'il connoſſoit aſſez la miſere
de la Province, pour ne pas imputer à un
mauvais zèle l'impuiffance dans laquelle ils
étoient de lui accorder tout ce qu'il deman-
doit; on le pria de ſe contenter de ſix mille
hommes, dont la Députation en fourniroit
mille, Barcelonne mille, & les autres

*Aſſemblées
des Etats de
Catalogne.*

*ſes réſolu-
tions.*

Villes & Communantez de la Province les autres quatre mille. On travaille actuellement à mettre ces Regimens sur pied ; mais les Miquelets & les Habitans de la Plaine de Vich, refusent de s'y enrôler ; ne voulant servir que dans les Regimens de leurs Milices, parce que n'observant aucune discipline, ils exercent leurs pillages avec plus de liberté.

On peut remarquer en passant, qu'en cinq ans de tems le Roi Philippe n'avoit pas exigé de la Catalogne ce que la Province donne dans un seul jour à l'Archiduc ; ce qui fait assez connoître que leur Revolte n'a pour fondement qu'une inclination naturelle au changement & à l'infidélité.

Roses ravit-
saillé.

III. Sur la fin de Janvier le Duc de Noailles envoya dans Roses un Convoi de vivres & de munitions de guerre, qui y fut introduit par mer, nonobstant la vigilance des Frégates Angloises, qui croisoient devant le Golphe. Ce Duc pour mieux couvrir son dessein, s'étoit avancé à la tête de cinq mille hommes sur la frontiere de Catalogne par le Roussillon, & son avant-garde chassa les Miquelets de quelques Postes qu'ils gardoient ; mais lors que ce General eut appris que les Tartanes qui portoient le secours à Roses, y étoient heureusement arrivées, il rebroussa chemin pour revenir en Roussillon, attendre les Regimens qui lui venoient de France pour renforcer son Armée, avec laquelle il doit entrer en Catalogne, pendant que Mr. de Tessé l'attaquera par l'Arragon.

IV. A l'égard de la Revolte de Valence elle n'est pas encore appaisée, & la nouvel-
le

le précipitée dont il fut fait mention * dans le dernier Journal, que la Capitale de ce Royaume avoit ouvert ses portes au Marquis de las Torres, s'est trouvée fautive; ce qui donna lieu à ce bruit mal fondé, c'est qu'effectivement ce Marquis après avoir remporté quelques avantages sur les Rebelles, prit à discretion la Ville & Château de Montroy, dont il donna le pillage à ses troupes, & y fit ensuite mettre le feu, les Rebelles abandonnerent la Ville de Morella & plusieurs autres Postes, il prit d'affaut Castellon de la Plana, & s'avança jusques à trois lieues de Valence; mais comme Milord Peterborough y avoit envoyé du secours, que cette Ville est d'un grand circuit, quoi qu'elle ne soit pas fortifiée, le General Espagnol ne jugea pas à propos d'en faire l'attaque, qu'il n'eût recû l'Artillerie & les troupes de renfort que le Roi d'Espagne lui envoie de Castille & d'ailleurs. Je passe tous silence plusieurs rencontres où les Rebelles ont été battus, & où partie du Regiment de Nebot a été défait, parce que ces minuties ne sont d'aucune utilité à l'Histoire du tems.

V. Cependant pour couper la communication de ce Royaume avec la Principauté de Catalogne, le Roi Catholique a fait occuper les passages de Calazeyeté & de Baltea: on a pris les mêmes précautions pour couper la communication avec Tortose; de maniere que les deux Provinces ne pouvoient plus entretenir leur correspondance que par la Mer.

VI. Il arriva dernièrement quelque desordre à Saragosse; quelques Païsans ayant

Progrés des armes Espagnoles au Royaume de Valence.

Communication des Revoltes interrompue.

Sedition à Saragosse.

sur

* Voyez Fevrier pag. 137.

sur les troupes Françoises dans leur marche, & tué deux Soldats, on prit quelques-uns de ces malheureux, qu'on mena garottes à Saragoſſe, pour être mis entre les mains de la Juſtice. Comme ils crièrent au ſecours, en entrant par la porte de Portillo, la populace ſe ſouleva pour les dégager, il y eut même quelques perſonnes tuées & bleſſées de part & d'autre; mais par la prudence du Viceroi & du Maréchal de Teſſé, le deſordre fut apaiſé. On a emprisonné les principaux auteurs de ce tumulte,

*Antipatie
des Eſpa-
gnols avec
les François.*

Cet événement, & pluſieurs autres circonſtances qui arrivent tous les jours, & qu'il ſeroit trop ennuyeux de rapporter, font aſſez connoître, que la crainte ſincere ou ſuppoſée des Alliez, de voir un jour unies les Monarchies de France & d'Eſpagne, pour donner la Loi au reſte de l'Europe, eſt très-mal fondée, puis que rien ne fera jamais capable d'ôter l'antipatie qui a toujours regné, & qui regnera éternellement entre les deux Nations. Ces raiſons de prétenduë union, ne ſont propres que pour amuſer les Peuples credules, & je ſuis très-perſuadé que les gens éclaircz, (même parmi les Alliez) ſont de mon ſentiment; mais comme il a fallu un pretexte pour faire la guerre au Roi Philippe, dont on reconnoît le droit incontestable à la Couronne d'Eſpagne, on n'en a pas trouvé de plus plausible, que celui d'*empêcher l'union des deux Monarchies*; & quelque chimerique qu'il ſoit, il ſert encore à perpetuer cette ruineuſe & ſanglante guerre.

*Ordre pour
à édommager
les Peuples.*

VII. Le Viceroi de Valence, & les autres Gouverneurs des Provinces d'Eſpagne, ont fait

des Princes &c. Mars 1706. 157

fait publier un ordre de la Cour de Madrid, portant que tous les Particuliers, ou Communautés qui auront reçu quelque dommage par le passage des Troupes, ayent à se présenter pour être dédommagez, soit par le Roi, ou par les Officiers des Regimens qui les auront causez.

VIII. L'Archevêque de Valence a fait publier un mandement dans son Diocèse, qui contient d'une manière fort ample les raisons qui peuvent appuyer les droits légitimes de Philippe V. à la Couronne d'Espagne, & les nulitez des prétentions de l'Archiduc. Ce Prelat dépeint avec des traits affreux, la noirceur de l'infidélité des Peuples, il en fait un juste parallèle avec ceux qui se sont soulevés en Espagne, il finit cet Ouvrage Pastoral en supposant, que quand même les droits de Philippe V. paroistroient en quelque façon douteux. les Peuples de cette grande Monarchie, qui l'ont demandé, l'ont reçu, & lui ont prêté serment de fidélité, devroient s'estimer heureux de vivre sous le regne d'un Prince bon, bien faisant, pieux, & qui, quoi que jeune, est doüé de toutes les éminentes qualitez qui font un Monarque parfait. Ce Mandement & les mouvemens que ce Prelat s'est donné n'ont pas peu contribué à retener ou faire rentrer les principaux de son Diocèse dans leur devoir, & à empêcher la publication de la proclamation de l'Archiduc, qui leur avoit été envoyée.

*Mandement
de l'Arche-
vêque de Va-
lence.*

IX Les zelateurs de la Maison d'Autriche avoient crû que la revolte des Provinces de Catalogne & de Valence, alloit entraîner après elle celle de toute la Monarchie

*Les Grands
& princi-
aux Sel-
gneurs ve-
lent fideles
à Philippe V.*

chic; on débitoit déjà que la porte alloit être fermée au Roi Philippe, qui ne pouroit pas même retourner en France, enfin on disposoit des Viceroyautez & des autres premieres Charges de l'Etat en faveur des Creatures de l'Archiduc; mais nous aprenons d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne & d'ailleurs, qu'on commençoit à y douter des bons sentimens des Espagnols en faveur des Allemans, puisqu'on n'aprenoit pas qu'aucun grand Seigneur de la Monarchie, se fût en core rangé de ce parti, nonobstant l'occasion favorable qui s'offroit à eux: en effet, le parti de l'Archiduc n'est appuyé que de quelque populace, toujours disposée à changer de Maître sans reflexion, & de quelques Moines, qui ont crû que leur zèle seroit recompensé des principaux Benefices de l'Etat. A l'égard des Prelats & de la principale Noblesse, on n'en a vû aucun se détacher des interêts du Roi Philippe, au contraire la plupart ont fait en sa faveur un sacrifice volontaire de leurs biens & de leurs emplois.

*Le Roi les
recompense.*

Car il est arrivé à Madrid non seulement l'Evêque de Vich, mais aussi plusieurs Seigneurs Catalans, qui ont mieux aimé abandonner leurs biens, que de manquer de fidélité à celui qu'ils considerent pour leur Souverain legitime: Sa M. C. pour recompenser cette fidélité a fait donner deux mille Ducats de rente à cet Evêque, & distribuer d'autres recompenses proportionnées aux qualitez, au merite, & au zèle des autres Fugitifs.

X. C'est dans le même esprit de fidélité que le Comte de Sant Istevan de Gormas Viceroy d'Arragon, écrit au Roi & au Conseil

seil de Madrid, tant en son nom, qu'en celui du Duc d'Escalona son pere, Viceroy de Naples, pour offrir à Sa M. C. les revenus de leurs terres en Espagne, pour être employez aux dépenses de la guerre, tant qu'elle durera, ne pouvant, dit-il, être employez à un meilleur usage, qu'à le dessein du Roi, du Royaume & de Religion.

XI. C'est effectivement ce point de Religion qui sera toujours d'un grand obstacle aux progrès de l'Archiduc, tant qu'il employera des Anglois & des Hollandois, & que ceux-ci auront si peu d'égard pour les militeres, & pour les objets de dévotion des Espagnols: Ils viennent de leur donner un nouveau sujet de scandale, en abandonnant Fraga, sur la frontiere d'Arragon, à quatre lieues de Lerida; car ils ne se sont pas contentez de défigurer les images de la Vierge, & des autres Saints, ils ont encore pillé l'argenterie de l'Eglise, & emporté jusqu'au Ciboire, dont ils ont jetté dans la riviere les Hosties consacrées. Si les Protestans n'avoient pas que ce soit un sacrilege & une impiété, du moins doivent ils convenir que c'est une très mauvaise politique, incapable d'avancer leurs affaires en ce Pais là.

XII. Le Duc de Savoye a enfin écrit au Roi & à la Reine d'Espagne, pour leur faire part de l'accouchement de Madame Royale son épouse, & Leurs Majestez lui ont fait une réponse de felicitacion dans des termes très-obligeans; si cette naissance avoit cauté quelque joye à la Cour de Turin, elle n'a pas été de longue durée, comme nous le marquerons plus bas.

*Offres gene-
reuses des Vis-
ceroyes de Na-
ples & d'Ar-
ragon.*

*Sacrileges
commis à
Fraga.*

*Le Duc de
Savoye écrit
à Leurs Majestez*

*La Reine
d'Espagne
veut élever
un enfant
trouvé sur
les eaux.*

XIII. Nous avons parlé ailleurs, * d'un enfant qu'on avoit trouvé dans son berceau, flottant sur les eaux qui ont inondé une partie de l'Italie: la Reine d'Espagne, voulant imiter la fille de Pharaon, veut prendre soin d'élever cet innocent, & a obtenu du Roi son Epoux un ordre au Prince de Vaudemont, Gouverneur du Milanéz, d'envoyer cet Enfant en Espagne, avec les précautions nécessaires, pour qu'il ne souffre point des fatigues du trajet. Cette charité est digne de la grandeur d'ame d'une Reine. Il s'étoit répandu un bruit que Sa Maj. étoit grosse mais on n'en parle plus.

*Préparatifs
de Portugal.*

XIV. La Cour de Portugal est en deuil pour la mort de la Reine d'Angleterre, sœur de S. M. P. dont nous parlerons en son lieu. Ce Prince se dispoit à faire entrer ses Troupes en Estramadure, pour y faire diversion en faveur des Armes que ses Alliez ont en Catalogne; mais ces mouvemens n'ont encore rien produit qui merite de trouver place ici.

*Départ du
Roi d'Espa-
gne.*

XV. Le Roi d'Espagne devoit partir de Madrid le 10. Février pour venir commander au siege de Barcelonne, ayant le Maréchal de Tessé sous lui, pendant que Mr. le Comte de Toulouse attaquera la Place par Mer, & que le Duc de Noailles entrera en Catalogne par le Rouffillon, pour faire tête aux Rebelles qui voudroient inquieter le siege. On est encore dans l'incertitude si l'Archiduc se laissera enfermer dans Barcelonne, cette résolution lui seroit très-glorieuse s'il étoit assuré que ce siege eût un pareil succès que celui de Gibraltar; mais si au contraire

*Dispositions
pour le siege
de Barce-
lonne.*

la

* Voyez Ja n vier page 64.

des Princes &c. Mars 1706. 161

la Ville venoit à être forcée, il a lieu de craindre que les Catalans n'en fissent leur principale victime, en le sacrifiant à son ennemi. Car il est certain que ceux qui manquent de foi à leur maître, sont capables de trahir leur protecteur, principalement si on le voit mal secondé de la fortune.

XVI. Cette fortune paroît abandonner les Rebelles de Catalogne & de Valence, puisque nous aprenons que Monsieur le Maréchal de Tessé avoit déjà forcé plusieurs petites Villes ou Châteaux que les Catalans occupoient : tous les endroits qui faisoient résistance ont été donnez au pillage aux Troupes, & on a rasé les Châteaux, les murailles des Villes & tous les endroits capables à servir de retraite à des Peuples mutins.

*Progrès de
Mr. de Tessé.*

XVII. Quoi que ces exécutions ayent été faites par des Troupes Françoises il ne faut pas croire que ce soit un effet de l'animosité qui pourroit être entre les deux Nations; puisque dans cette occasion on n'a fait qu'exécuter les résolutions du Conseil de Madrid; & pour preuve que les Espagnols veulent qu'on en agisse de même dans tous les endroits où les Sujets Rebelles feront quelque résistance, il ne faut qu'examiner de quelle maniere le Marquis de las Torres, dont l'Armée n'est composée que d'Espagnols, fait la guerre dans le Royaume de Valence.

*Les Espa-
gnols ne font
aucune grace
aux Sujets
Rebelles.*

Ce General s'étant présenté devant Villareal, situé presque à l'embouchure de la Riviere de Morvedro, qui se jette dans la Mer,

*Villareal
près d'Alcala-
de Guada-
lquivir,*

Mer, sur la grande route de Tortose à Valence, les Revoltez qui y étoient au nombre d'environ 900. hommes, lui fermerent les Portes; les Regimens des Gardes Espagnoles & Valonnes, & celui des Navarois, les ayant forcées, y entrerent l'épée à la main: les Rebelles se retrancherent dans la Place, & s'y défendièrent près de deux heures, parce que la plupart des habitans qui s'étoient joints à eux de gré ou de force, les favorisoient; ils furent forcez & passez au fil de l'épée: on ne donna la vie qu'aux Ecclesiastiques, aux femmes & aux enfans; la Ville fut ensuite donnée au pillage aux Soldats, & après reduite en cendres, à la réserve des Eglises: on rendit même aux Ecclesiastiques toute l'argenterie des Eglises, qui montoit à près de mille marcs: les Espagnols mirent en liberté plusieurs François que les Soulevez avoient mis en prison dans la Tour de cette petite Ville. On a fait un pareil sacagement à Quarte, à Graus & dans quelques autres Villes & Bourgs qui s'étoient soumis à l'Archiduc.

*Evêques
qui prennent
les armes
pour Phi-
lippe V.*

XVIII. Les Evêques de Murcie & d'Orihue'a, s'étans mis à la tête des Milices de leurs Dioceses, ont chassé les seditieux qui bloquoient Alicante, qui abandonnerent dans leur Camp cinq pieces de Canon, & quantité de munitions de bouche & de guerre. A l'exemple de ces Prelats, plusieurs Curez ont fait prendre les armes à leurs Paroissiens: & en ayant formé des Compagnies, s'étoient mis à leur tête pour aller renforcer l'Armée Ecclesiastique, à laquelle se sont joints beaucoup de Gentilshommes
du

des Princes &c. Mars 1706. 163

du voisinage. Toutes ces nouvelles ne quadrent pas avec celles qu'on publie depuis longtems en Hollande & en Angleterre, que les Espagnols étoient généralement affectionnez à la Maison d'Autriche, & n'attendoient que l'occasion favorable pour secouer le fardeau du joug insupportable de Philippe V. je laisse à ceux qui sçavent développer la vérité d'avec le mensonge, de ranger leur foi du côté qu'ils croiront la chose plus vraisemblable.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. **T**ous les Grenadiers qui avoient été détachez de l'Armée de Mr. de Villars, pour aller au siege de Nice, ne purent arriver qu'après la réduction de la Place; ils ont eu ordre de revenir en Alsace, & le Roi leur a fait donner par gratification une paire de souliers à chacun, avec cent sols en argent.

*Grenadiers
reviennent
en Alsace.*

II. Mr. de Bellegarde, Mestre de Camp de Cavalerie, ayant laissé par sa mort une Commanderie de l'Ordre de S. Louis vacante, avec une pension de mille écus, le Roi en a gratifié Mr. de Montrou. S. M. a donné à Mr. des Touches Lieutenant General d'Artillerie, le Regiment des Bombardiers vacant par la démission volontaire de Mr. de Vigni, qui a une pension pour récompense de ses services.

*Recompensés
par le Roi*

III. Les filles ne seroient point à charge dans

*Maniere de
se débarasser
des filles.*

dans les familles ; si les Peres trouvoient ;
(pour les placer) la meme facilité que le
Sr. Poiffon Comedien François , a eu pour
loger les siennes ; la maniere dont il s'y est
pris est si singuliere , que j'ai crû devoir join-
dre ici la Requête qu'il a presentée au Roi
& à toute la Cour ; elle lui a valu quatre
cens Louïs d'or de la part de Sa Majesté ,
sans ce qu'il tirera des autres personnes dont
il implore le secours.

REQUÊTE DE POISSON COMEDIEN.

*Quatre filles ! comment ai-je fait tout cela ?
Et maintenant qu'en puis-je faire ?
Si quand l'ouvrage est fait on en demerroit-là,
Ce seroit une belle affaire ;
Mais il faut le pouvoir , Et c'est où me voilà ;
Les marier sans dot n'est plus d'usage ,
Je trouverois ce mot aussi beau qu'Étarpagon ,
On l'a pros crit , c'est grand dommage ,
Que n'en est-il encore la saison !
De Crespin comique famille ,
Iront-elles du peuple exciter les éclats ?
Non , la Scene est un lieu glissant pour une fille ,
Il ne faut point les mettre en danger d'un faux
pas.
Voyons donc ce que j'en dois faire :
Guimpons les , c'est le mieux , elles le veulent
bien ;
Mais on ne fait pas vœu de pauvreté pour rien ;
Hé bien qu'ètons , la Cour me tirera d'affaire.
Commençons par le Roi l'honneur des fleurs
de Lis,
Lui que pour l'imiter toute sa Cour contemple ;
Mais*

des Princes &c. Mars 1706. 165

Mais il trouvera bon que je ne lui demande ;
Que trente Loüis pour eux deux.
J'en aurois bien dix de son frere ,
Tous biens sont communs entre amis ;
Il est des miens & me l'a bien promis ,
Dix Loüis l'épreuve est legere.
Voyons ce que Madame à son tour donnera ,
Les Sœurs de son Filleul méritent bien par-là
Que dans leur bons desseins ses dons les favorisent ;
Tenons nous-en à ce qu'il lui plaira ;
Mais non, ce seroit trop, dix Loüis me suffissent.
Pour l'illustre Duc d'Orléans ,
Sous peine d'un éloge , il donnera cent francs ,
Prenons de sa moi ié, qui pour lui seul soupire ,
Cinq Loüis, Dieu lui rende & ce qu'elle désire.
Le digne fils du grand Condé
Sçait donner des fêtes superbes ,
Il sçait faire sortir , dès qu'il a commandé
Des festins de dessous les herbes ,
Et ne fait point de si petits présens ;
Pour son apprentissage il donnera cent francs.
Biron & son aimable épouse ,
Vont joindre leur présent au sien :
Pour dix Loüis je les quitterois bien
Si la rime n'en vouloit douze.
Pour la belle Conty, mes vœux sont prévenus ;
Une des graces , qui pour Elle ,
Ont quitté la Cour de Venus ,
Me portera cinq Loüis, c'est une bagatelle ,
Mais des mains d'une Grace , ils valent mille
écus.
L'Intrepide Conti, qu'en vain l'affreuse mort ;
Mais pourquoi m'embarquer dans ces grandes
parolles ?
Quel besoin de m'enfler si fort

Pour lui demander cinq Pistolles ?
 Du Maine & son épouse , ont pour moi cent
 bontés :

Empruntons deux neuf Loïs bien contés ,
 Sur mon billet pourront-ils s'en défendre ;
 J'obtiendrai de délai quarante ans au lieu d'un ,
 Et d'ailleurs aujourd'hui c'est l'usage commun
 D'emprunter & de ne point rendre.

Pour le Grand Amiral , favori de Thetys ,
 Qu'il mette cinq Loïs à la grosse aventure ,
 C'est moi qui les lui garantis ,
 La Mer même n'est pas plus sûre.

Des Ducs , des Maréchaux ne reglons point les
 rangs ,

Mettons-les à vingt-cinq francs.

Passons au chef des Loix , l'appui de l'innocence ,
 Le juge à qui Themis a remis sa balance ,

Qu'il met de d'un côté cent francs ,

De l'autre ma reconnoissance ;

Les cent francs ; j'en suis sûr seront les moins
 pesants.

Jusqu'ici les effets ont suivi les paroles ;
 Des Ministres j'attends un supplément nouveau ,
 Ils ne pourront entr'eux refuser vingt pistolles ,
 Ou la Seine pourra me refuser de l'eau.

Ma foi voici ma somme faite ,

Non je crois qu'il y manque encore

A peu près un demi Marc d'or ;

Hé bien , c'est aux Prélats à la rendre complete ;
 Mais que la charité qui n'aime qu'à donner

Ne prennent pas pour un outrage ,

De ce qu'en les taxant je semble la borner ;

Ce que j'ai demandé ne doit point la gêner ,

Elle peut donner d'avantage ,

Je le prendrai sans chicaner.

IV. Mr. le Duc de Berwick après avoir donné les ordres nécessaires pour raser ce que les bombes & l'Artillerie n'avoient pas détruit de la Forteresse de Nice, a repassé en Languedoc; la plus grande partie de l'Armée qu'il commandoit est allée prendre des quartiers de rafraichissemens en Piémont: Car peu à peu on perdra l'usage de donner des quartiers d'hiver aux troupes agueries; quelques Bataillons de la même Armée, & les troupes qui ont réduit Montmelian, ont été envoyées en Catalogne, où il y aura deux Armées Françoises; l'une sous le Commandement de Mr. le Maréchal de Tessé, & l'autre sous Mr. le Duc de Noailles, qui s'assemble en Roussillon: on y a levé un Régiment de Dragons, un d'Artillerie, & un de Fusiliers, outre quatre Bataillons de Milices Bourgeoises, qui ont été enrégimentés: quantité de Gentilshommes de la même Province ont pris de l'employe dans ces nouveaux Régimens, qui à la fin de Fevrier devoient être en état de joindre les troupes réglées.

V. Mr. le Comte de Toulouse Grand Amiral de France, s'est rendu en poste à Toulon, suivi du Maréchal de Cœuvre, pour prendre le Commandement de la Flotte destinée à aller assiéger Barcelonne; on se flate que cette expédition pourra s'exécuter avant que les Anglois & Hollandois soient en état de pouvoir secourir l'Archiduc. L'Armée Navale de France est composée de trente Vaisseaux de guerre, quatorze Galères & quatre Galiottes; elle doit se trouver le premier Mars devant Barcelonne, si les mauvais vents ne s'y opposent.

VI. Le Roi ayant créé trente nouveaux Régimens

Mr. de Berwick de retour en Languedoc.

Deux Armées en Catalogne.

Départ de Mr. de Toulouse.

*Création
de 30. Régimens.*

*Les Princes
& Seigneurs
de la Cour
les levënt.*

*Lotteries
Royales à
20. sols le
Billet.*

mens d'Infanterie, dont cinq sont de deux Bataillons, & les autres d'un Bataillon de 500. hommes, ils sont déjà tous remplis, & la plupart presque levés: Mr. le Duc de Bourbon en a pris un pour Mr. le Duc d'Anguien son fils, Mr. le Prince de Conty un, Mr. le Comte de Toulouze un, Mr. le Duc du Maine trois pour les trois Princes ses fils, Mr. le Duc de la Roche Foucault un, Mr. le Maréchal de Noailles un, Mr. le Duc de Noailles un, Mr. le Maréchal de Boufflers un, Mr. de Segutes un, Mr. de Sourches un, & à leur exemple les Principaux Seigneurs de la Cour en ont demandé. Le Roi donne neuf cens livres pour chaque Compagnie, avec les Armes & les Habits. Tous ces Régimens feront en état de servir au commencement de la Campagne.

VII. Nous ne dirons qu'un mot le mois dernier * des deux Lotteries Royales établies en France: voici l'éclaircissement que nous en avons fait espérer. Une de ces Lotteries doit produire un million, pour lequel le Roi veut que la moitié soit distribuée en argent comptant aux intéressés en 430. lots, dont il y en aura un de 50. mille livres, deux de 25000. livres chacun, quatre de 12500. liv. chacun, huit de 6000. liv. chacun, seize de 3000. liv. chacun, trente-deux de 1500. liv. chacun, soixante-quatre de 1000. liv. chacun, cent vingt-huit de 700. liv. chacun, cent soixante-quatorze de 300. liv. chacun, & un de 200. liv. Qu'à l'égard des cinq cens mille livres restantes, S. M. les converti en cinquante mille livres de rentes viagères au denier dix qui seront partagées en trois cens soixante-dix lots, dont un fera de 5000. liv. de rentes viagères,

* Voyez Février page 19.

res, deux de 2500. liv. de rente chacun, quatre de 1250. liv. de rente chacun, huit de 600. liv. de rente chacun, seize de 300. liv. de rente chacun, trente deux de cent cinquante livres de rente chacun, cent cinq de cent livres de rente chacun, & deux cens deux de cinquante livres de rente chacun. Les billets de cette Lotterie ne font que de vingt sols.

Par le même Edit, il est établi une autre Lotterie Royale, d'un nombre de deux cens quarante mille Billets de dix livres chacun, pour produire un fonds de deux millions quatre cens mille livres, qui sur le pied qu'elle est établie, durera *in sacula saculorum*, & peut bien être nommée LOTTERIE PERPETUELLE. Ces deux millions quatre cens mille livres, porteront cent vingt mille livres de rentes perpétuelles au denier vingt, qui ont été distribués annuellement en douze Billets seulement, de dix mille livres de rente perpétuelle chacun.

On tirera trois Billets chaque quartier de toutes les années à venir, jusques à la fin des siècles; & ce qu'il y a d'agréable pour ceux dont les premiers se trouveront au haut du sac, c'est qu'après qu'ils auront été tirés & enregistrés pour leur procurer dix mille livres de rente, on les rejettera dans le même sac; & comme probablement ils ne sauroient aller bien avant, ils pourront voir le jour très-souvent, & autant de fois qu'on les tirera, leur revenu perpétuel augmentera à chaque fois de dix mille livres de rente; ainsi malheur à ceux qui se trouveront au milieu ou au fonds du sac: Car quoi qu'ils doivent être remués à chaque séance, il leur sera bien difficile de venir prendre l'air. Quoi qu'il

Lotterie
perpétuelle à
10. liv. le
billet.

en

en soit la fidélité de ceux qui en feront les Administrateurs, peut flater tous les intéressés d'avoir part à la fortune : L'Edit explique plus au long la manière dont les Contrats seront passés, & les rentes payées exactement tous les six mois à l'Hôtel de Ville de Paris ; même à ceux qui habiteront les Pays étrangers, quoique leurs Souverains fussent en guerre avec la France.

Lotterie de Versailles à 20. sols le Billet.

VIII. On a fait une autre Lotterie à Versailles en faveur des pauvres de cette Paroisse : Les billets étoient de 20. sols, & le fonds de deux cens mille livres ; sur cette somme on a pris quarante quatre mille, 400. livres pour les pauvres ; & les cent cinquante-cinq mille, six cens livres restantes, ont été distribuées en 680. Lots d'argent comptant, savoir un de 30. mille liv. un de 20000. un de 10000. un de 6000. deux de 2000. liv. chacun, dix de 1000. liv. chacun, dix de 500. liv. vingt-huit de 200. liv. cent de 150. liv. & 500. de 100. liv. chacun.

Mr. de Villeroi gratifié.

IX. Le Roi a donné une gratification de cent mille écus au Maréchal de Villeroi, à prendre en six ans de tems, sur les Aides de la Ville de Lion.

Officiers Généraux venus de Lombardie.

X. Mr. de Colmenero, Commandant des troupes Espagnoles dans le Milanez, Mr. de Chamerault, & le Chevalier de Luxembourg, arriverent à Versailles au commencement de Fevrier, venant de l'Armée de Lombardie.

Mr. de Vendôme de retour d'Italie.

XI. Le douze du mois de Fevrier Mr. le Duc de Vendôme arriva en Poste à Paris ; Mr. le Grand Prieur son Frere, (qui depuis son retour d'Italie n'a pas pû avoir l'honneur de saluer le Roi,) étant averti de sa venuë, fut l'attendre aux Fauxbourgs, & eut avec lui une heure de conversation.

des Princes &c. Mars 1706. 171

converſation : Mr. de Vendôme continua enſuite ſa route pour aller à Marly où eſt la Cour ; mais il fut conduit juſqu'à la porte St. Honoré par une infinité de gens, qui crioient *vive Vendôme*. Ce Prince a lieu d'être ſatisfait du bon accueil que le Roi lui a fait, & des démonſtrations d'une joye univerſelle que ſon retour a cauſé, les François ne l'ayant point cédé dans cette occaſion, à ce que les Anglois firent en faveur de Milord Marlborough en 1704. ſi l'on en excepte l'érection des Places publiques, des Piramides, des Tableaux &c.

XII. Le Roi a permis au Cardinal de Janſon de revenir de ſon Ambaſſade de Rome ; Sa Maj. l'a gratifié de la Charge de Grand Aumônier de France, vacante par la mort du Cardinal de Coiſlin.

*Cardinal
de Janſon
rapellé de
Rome.*

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. UN Abbé Sicilien, fut mis au mois de Janvier dans les priſons de l'Inquiſition à Rome, pour avoir voulu renouveler ou ſoutenir l'erreur des Pythagoriciens, qui croyoient que lors que nous mourons, nos Ames paſſent dans les corps des autres hommes, ou dans celui des bêtes ; & que ſi elles ſont vicieuſes, elles étoient, pour certain nombre d'années, enfermées dans le corps des bêtes immondes, & qu'après avoir expié leur crime, elles rentroient
dans

Abbé hérétique ſoutient la métemperſycoſe.

dans le corps des hommes lors qu'ils se for-
moient dans le flanc de leurs meres ; c'est avec
raison qu'on a appellé cette erreur, un offi-
cieux mensonge : Voici comme Mr. de Brebuef
explique le sentiment de ces hérétiques,

*Ils pensent que des corps , les ombres divisées ,
Ne vont pas s'enfermer dans les champs Eli-
sées ,*

*Et ne connoissent point ces lieux infortunés ,
Qu'à d'éternelles nuits , le Ciel a condamnés ;
De son corps languissant , une ame séparée ,
En reprend un nouveau , dans une autre Con-
trée ;*

*Elle change de vie , au lieu de la laisser ,
Et ne finit ses jours , que pour les commencer.*

*Marquis de
Moya va en
Espagne.*

II. Le Marquis de Moya, second fils du Duc
d'Escalona Viceroi de Naples, devoit partir de
ce Royaume-là au mois de Janvier, pour passer
en Espagne, afin de prendre possession de la
Charge de Lieutenant des Gardes, qu'avoit le
Comte de Sant Istevan de Gormaz son frere,
que le Roi Catholique a pourvû de la Viceroyau-
té d'Aragon.

*Courier
dévalisé.*

III. Il y a quelque tems que le Courier de
Lion, allant à Rome, fut dévalisé sur la fron-
tière de l'Etat de Genes : les voleurs, (qu'on
soupçonne être des déserteurs Allemands,) l'at-
tacherent à un arbre, où il resta plus de six heu-
res, lui prirent trente pistolles qu'il avoit sur lui,
& emporterent sa valise avec toutes ses Lettres,
dans laquelle il y avoit deux montres d'or de
de cent pistolles pour le Cardinal Ottoboni, &
un Collier de perles estimé mille écus.

*Méteore
surprenant.*

IV. Au commencement de Janvier on vit
paroître dans le Duché de Tarente, au Royaume
de

de Naples, une grande tache dans le Soleil, qui représentoit une Croix couronnée, accompagnée de deux flammes de feu : deux heures après la Croix & la Couronne se précipiterent vers le couchant ; mais les deux flammes ayant paru plus de six heures, on les vit enfin s'évanouir du côté du Levant ; je ne sçai si quelque sçavant n'entreprendra pas de donner quelque explication de ce Météore ; cependant quoi qu'il en ait autrefois paru de différentes sortes, comme de Lances flamboyantes, de clochers ardens, de javelots brulans, de traits de feu, de chevrons de feu, de chevres fautelantes, des étoiles volantes, les Philosophes qui en ont écrit pour les expliquer, n'ont pas encore pû parvenir au point de satisfaire la curiosité de ceux qui se plaignent, peut-être, de ce que Dieu expose tous les jours à leurs yeux des choses que leur esprit borné ne peut pas comprendre. Il y de ces Savans, qui ne voulant pas que rien échape à leur connoissance, & qui prétendent pénétrer jusques dans les secrets de la Divinité, se sont contentés de nous dire, que ces Météores ne sont que des bagatelles, une matière mixte, inconstante, muable, imparfaite, formée d'une matière élémentaire, qui n'est pas transformée, mais altérée. Si cela ne suffit pas pour contenter un Lecteur curieux, qu'il ait recours aux ouvrages de Descartes, & peut être qu'après leur lecture, il sera aussi sçavant sur cette matière, qu'il l'étoit avant de l'avoir faite.

V. Le jeune Prince Palatin de Neubourg, *Pr. Palatin arrive à Rome & pour-quoi.* est arrivé à Rome sous prétexte de voyager ; mais on croit que c'est pour sonder la Cour Romaine, sur ses différends avec l'Empereur ; car les mauvais succès de la Campagne du Prin-

ce Eugene semblent avoir ralenti les menaces de la Cour Impériale, & on voudroit bien à Vienne, que le Comte de Lambert eût agi avec un peu plus de Politique, & n'eût pas par ses manières hautaines, irrité le saint Pere, sur de si foibles sujets.

*Départ du
Pr. Eugene.*

VI. Tout est dans l'inaction en Lombardie depuis que les Armées de part & d'autre sont entrées dans leurs quartiers d'hiver. Le Prince Eugene de Savoye prit la poste le 14. Janvier, pour se rendre à Vienne : il a laissé le Commandement général de toutes les troupes, au Comte de Reventlau, en attendant l'arrivée du Prince d'Anhalt-Dessau, qui à son retour d'Allemagne le partagera avec lui. Le premier doit commander dans le Bressan, & l'autre dans le Verronois. S'il falloit ajouter foi à certains avis, le Prince Eugene ne reviendra pas en Italie, à moins que la Cour Impériale ne le mette en état d'y acquérir plus de gloire qu'il n'a fait la Campagne dernière.

*Précau-
tions du Duc
de Vendôme.*

VII. Mr. le Duc de Vendôme ayant fait occuper tous les postes qu'il a crû nécessaires pour couvrir le Milanez, le Mantouïan & le Ferrarois des courses des Allemands pendant le reste de l'hiver, il a pour plus grande sûreté, fait tirer une Ligne qui commence au Lac d'Isèo, & s'étend le long de l'Oglïo jusqu'à Bardolano. De-là on l'a poussée jusqu'à Ustiano & Caneto; ensuite elle prend depuis l'embouchure de la Chiese, tout le long de cette Riviere, jusqu'à Decenzano sur le Lac de Garde, où elle finit; il en a fait faire une autre depuis Ostiglia jusques à la Badia, & a mis des troupes dans les principaux endroits, qui au besoin peuvent se prêter la main.

Après

Après que ce Prince eut fait ces dispositions, il alla à Mantouë, où est le quartier Général de l'Armée pour s'y divertir quelques jours avec Mr. le Duc de ce nom, en attendant le retour du Courier qu'il avoit envoyé en France pour demander la permission d'aller faire un tour à la Cour du Roi son Maître.

VIII. Quoique la prise du Château de Nice ait été un sujet de mortification pour Mr. le Duc de Savoye, S. A. R. n'a pas laissé de renouveler son Alliance avec l'Empereur, l'Angleterre & la Hollande; qui lui font espérer de plus solides secours la Campagne prochaine, que ceux qu'on lui a donné la précédente. Si cela est, il faudra faire de grands efforts, pour déboucher les passages, qui l'année dernière étoient encore ouverts; je ne sçais même si ces secours pourront venir assez-tôt pour sauver Turin, qu'on assure être fort menacé; ce qu'il y a de certain, c'est que si ce siège se fait, il sera fort meurtrier; car Mr. de Savoye n'oublie rien pour en augmenter les fortifications, & il s'est expliqué qu'il vouloit défendre en personne sa Capitale; quelque grand que soit le danger où ce Prince est exposé, son animosité naturelle contre la Maison de France est encore plus grande, & je ne crois pas qu'il se soit encore repenti des engagements qu'il a pris contre elle, comme veut nous le persuader l'Auteur de ce Rondeau, dont les Vers sont d'un stile un peu Gotique.

Le Duc de Savoye renouvelle son alliance.

*Il n'est plus tems de former des projets !
Duc malheureux, vous serez désormais,
Roi sans Royaume, & grand Seigneur sans
terre.*

Avez

Avez voulu nous déclarer la guerre,
 Dont bien vous cuit, ainsi qu'à vos Sujets,
 Lors que voyez des François les progrès,
 Le cœur avez tout rongé de regrets,
 D'avoir sur vous attiré le Tonnerre,
 Il n'est plus tems.
 Boisson d'absinte allez boire à longs traits,
 Comme jadis ne pourrés plus jamais,
 De Rossolis emplire tasse ni verre;
 Dedans Turin déjà l'on vous resserre,
 Vous voudriez bien à présent vivre en paix,
 Il n'est plus tems.

*Sédition de
 Mondovie.*

IX. Il y eut dernièrement une espèce d'émotion dans les Etats de Mr. le Duc de Savoie; les Mondoviens s'opposèrent à l'exécution des Ordres de S. A. R. qui portoient que tous les hommes de cette Contrée depuis l'âge de seize jusqu'à cinquante ans, prendroient les armes pour la garde du Pays; & comme ceux qui étoient chargés de ces Ordres, abusoient de l'autorité du Prince, (comme l'on fait en bien d'autres endroits, afin de mieux garnir la bourse) les Peuples se souleverent; mais S. A. R. y ayant fait marcher quelques troupes de la Garnison d'Asti, le tumulte fut appaisé.

*Démolition
 du Château
 de Nice.*

X. Il n'est resté que neuf Bataillons François à Nice, qui y séjourneront jusques à ce que la démolition de ce Château soit entièrement achevée; & comme elle appartient de droit au Duc de Berwick, qui en a donné les ordres sur ceux qu'il avoit reçus de la Cour de France, on assure que cela lui vaudra plus de 22000. livres. Les Vaisseaux & les Galères qui ont secondé cette expédition, sont retournées à Toulon & à Marseille,

des Princes &c. Mars 1706. 177
cille, pour suivre les ordres de Mr. le Comte
de Toulouse, Grand Amiral de France.

ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus consi-
dérable en ALLEMAGNE, depuis
le mois dernier.*

I: LE proverbe populaire qui dit, *a beau Eclaircisse-
mentir qui vient de loin*, se trouve sou-
vent mis en pratique; cependant ces sortes de *ment de la
Bataille de
Transilva-
nie.*
menfonges ne fauroient empêcher que la vérité
ne s'éclaircisse tôt ou tard. Le Public ayant af-
piré plusieurs mois après les nouvelles de l'Armée
Impériale, que le Général d'Herbeville a con-
duit en Transilvanie, eut d'en avoir eu de sûres
& d'agréables par les différentes Relations ve-
nues de Vienne le mois dernier, imprimées en
plusieurs sortes de langues, tant en Allemagne,
en Hollande, qu'en Suisse; cependant plus de
la moitié de ce qu'on en a dit, (& que j'ai
moi-même sur cette foi publique, inseré dans
mon dernier Journal) * s'est trouvé faux. Dussé-
je déplaire à ceux qui aiment qu'on les abuse en
les flatant, je dois en faveur de la vérité con-
nuë, retracter ce que j'ai avancé contre ses droits.

A la vérité le Général d'Herbeville gagna la
bataille qui se donna le onze Novembre près de
Silai ou Scibo en Transilvanie contre les Mé-
contens, commandés par le Prince Ragotski;
avec, à peu près, tout l'avantage dont nous
avons parlé; mais il est faux que cette victoire

ait

* Voyez Février page 114.

ait été suivie du gain d'une seconde bataille près de Samoswiwar; puis que véritablement les Impériaux ne jugerent pas à propos de se fier aux trompeuses apparences que la fortune sembloit leur offrir s'ils poursuivoient les vaincus; ils se contenterent après cet avantage inespéré, de dégager une partie de la Transilvanie, qui étoit à la veille de changer de maître; cependant toute la Province n'a pas été réduite, puisque les Mécontens y occupent encore plusieurs Places, & qu'ils y font subsister une Armée de plus de vingt mille hommes que le Prince Rogotski y a laissée, ou sur la frontière de Hongrie sous la conduite des Généraux Caroli & Forgats

*Assemblée
des Etats de
Hongrie.*

II. Ce Prince est revenu en Hongrie avec sa garde & quelques troupes d'escorte; il s'est arrêté à Mongats, & a convoqué les Etats de Hongrie à Mikols à sept lieues de Tockai, où les 24. Sénateurs de la Confédération de Hongrie se sont rendus pour y délibérer sur la situation présente du Royaume. Nous n'entrerons point dans le détail des délibérations de cette assemblée, puis qu'elles ne sont pas encore venues jusques à nous; cependant à en juger par les apparences, on ne peut pas encore se flater d'y voir terminer les troubles du Royaume, puis que les parties intéressées ne veulent point diminuer de leurs prétentions.

*Situation
de l'accommodement des
Mécontens.*

III. Suivant le rapport du Baron d'Amelot, Envoyé extraordinaire des Etats Généraux, qui est revenu de Timau à Vienne, les Hongrois ne veulent écouter aucunes propositions de Paix, qu'aux conditions que leurs Chefs ont donné par écrit depuis longtems; & l'Empereur persiste dans la résolution de ne leur accorder que ce qu'il

qu'il leur a fait offrir; ce qui n'est pas le vrai moyen de s'accorder; cependant le Sr. Brunninx, Colleague de Mr. Amelot, est allé joindre le Prince Ragotski à Mongats, pour faire une dernière tentative, & il n'oubliera rien pour porter au moins ce Prince à consentir à une suspension d'armes, jusqu'au commencement de la Campagne.

IV. Il étoit bien difficile que le soulèvement de Baviere pût subsister longtems, sans secours, sans Chef expérimenté, sans Place forte, sans Magazins & Arcenaux, presque sans armes, & envelopés des Etats de l'Empereur ou des Puissances qui lui sont affectionnées; l'Empereur avoit trop d'intérêt à finir une diversion aussi désavantageuse que celle-là, pour ne pas profiter d'une saison de quartier d'hiver, qui lui permettoit de disposer d'une partie des troupes de l'Empire; en effet il en fit marcher un si grand nombre en Baviere au mois de Janvier, qui jointes avec celles qui y étoient déjà, étoient en état d'accabler les soulevés; c'est ce qui les a obligés, pour éviter leur totale ruine & celle de leur Patrie, de mettre les armes bas, remettant aux Impériaux les Places de l'Electorat, d'où ils les avoient chassés quelques mois auparavant, & de se retirer chacun chez eux, sur la parole que les Commissaires de l'Empereur leur ont donnée, de les y laisser vivre en repos & en liberté.

Tout consiste à savoir de quelle manière ce peuple sera traité à l'avenir; car si l'on convient que les mauvais traitemens qu'on leur a faits les avoient obligés de se soulever, il est à propos que les Commissaires de l'Empereur prennent
dans

*Troubles
de Baviere
apaisés.*

dans la fuite des mesures plus douces à leur égard, sans lesquelles il n'est pas sûr que cette tranquillité dure longtems, à moins que l'Empereur ne veuille pendant la Campagne, laisser des troupes en ce Pays-là, qui lui seroient peut-être besoin ailleurs. Je ne sçais quels sont les ordres qu'on a donné là-dessus au Comte de Levestein; il est probable qu'ils ne sont pas des plus modérés, puis qu'il continué à faire emprisonner la Noblesse, les Bourgeois & le peuple, sous prétexte qu'ils ont eu part directement ou indirectement à la sédition, & il en a même fait prendre quelques-uns depuis que l'amnistie a été publiée. Ce Gouverneur Impérial fit décapiter à Munich, au commencement de Fevrier, les Srs. Rauler & Senfer, deux des plus riches Conseillers de la Ville, dont les biens ont été confisqués au profit de Sa M. I. Le dernier fut écartelé, sa tête mise sur une tour, & ses quatre membres exposés aux principaux carrefours de la Ville. Les Impériaux ont fait faire de pareilles exécutions dans les autres principales Villes de l'Electorat. Je laisse aux personnes éclairées à décider si cette politique est des plus régulières, principalement à l'égard d'un peuple qui ne doit & ne peut être regardé comme sujet de la Maison d'Autriche.

Nous venons d'apprendre que le Lundi premier Fevrier, on avoit encore fait mourir à Munich, quatre des plus riches Citoyens de la Ville, qui sont le Sr. Haydt, Officier de la Chancellerie, le Capitaine Mayer, le Sr. Waar, & le Sr. Marx: On a confisqué aux deux derniers pour plus de 150. mille florins de bien: C'est dit-on, ce qui faisoit leur crime principal; car on a remarqué qu'on n'a pas fait mourir un seul misérable.

des Princes. &c. Mars. 1706. 181
pas des plus moderez, puis qui continuë
à faire emprisonner la Noblesse, les Bour-
geois & le peuple, sous pretexte qu'ils ont
eu part directement ou indirectement à la
sedition, & il en a même fait prendre quel-
ques-uns depuis que l'aminillie a été pu-
blié. Ce Gouverneur Imperial fit decapi-
ter à Munich, au commencement de Fe-
vrier, les Srs. Rauler & Senfer, deux des
plus riches Conseillers de la Ville, dont les
biens ont été confisquez au profit de Sa M.
I. le dernier fut scattelé, sa tête mise sur
une tour, & ses quatre membres exposez
aux principaux carrefours de la Ville. Les
Imperiaux ont fait faire de pareilles exé-
cutions dans les autres principales Villes de
l'Electorat. Je laisse aux personnes éclairées
à décider si cette politique est des plus regu-
lières, principalement à l'égard d'un peuple
qui ne doit & ne peut être regardé comme
sujet de la Maison d'Autriche.

Nous venons d'apprendre que le Lundi
premier Février, on avoit encore fait mou-
rir à Munich, quatre des plus riches Citoyens
de la Ville, qui sont le Sr. Haydt, Officier de
la Chancellerie, le Capitaine Mayer, le Sr.
Waar, & le Sr. Mater : On a confisqué aux
2. derniers pour plus de 150. mille florins de
bien : C'est dit on, ce qui faisoit leur crime
principal ; car on a remarqué qu'on n'a pas
fait mourir un seul miserable.

A peine la revolte de Baviere fut-elle
apaisée, qu'il s'en éleva une très dangereuse
dans la Capitale de l'Empire, mais qui n'eut
pas de suite fâcheuse. Le 17. Janvier, la
populace de Vienne, sous pretexte de la mi-
sere

*Sedition
Vienne,*

serre publique. & qu'elle n'avoit pas pour payer les taxes qu'on lui demandoit, s'attroupa & alla insulter les maisons des principaux Marchands Juifs; il y en eut cinq à six de pillées; la Garnison de la Ville s'étant trouvée trop foible pour contenir cette canaille, on fit prendre les armes à la Bourgeoisie; le lendemain il s'éleva un pareil desordre dans les Faux-bourgs, où la rage du peuple n'étant pas assouvie du pillage, elle le porta à briser les portes & les fenêtres des endroits pillés; cet inconvénient dura deux jours, pendant lesquels les portes de la Ville ont été fermées.

Prince Eugene arrivé à Vienne.

VI. Le Prince Eugene de Savoye arriva à Vienne trois jours après, pour représenter à l'Empereur l'état des affaires de Lombardie; il soutient que pour faire la Conquête du Milanez, & secourir le Duc de Savoye, on avoit besoin d'y envoyer un renfort de 25. à 30. mille hommes outre les recrues, avec l'argent, l'Artillerie & les autres choses nécessaires pour l'entretien d'une Armée aussi puissante; il a ajouté que tant qu'on n'y enverroit que de foibles secours, comme on a fait jusques à présent, l'Armée seroit ruinée presque avant de pouvoir rien exécuter; qu'il souhaitoit que ceux qui en auroient le commandement, fussent plus heureux que lui, & ne fussent pas obligés d'importuner aussi souvent la Cour Imperiale comme il avoit fait cette Campagne presque toujours inutilement pour demander des remises, des munitions & autres choses nécessaires. Si je ne me trompe, les termes de ce discours, denotent un petit mécontentement; cependant on assure que la Cour l'a assez aplaudi.

applaudi, & qu'elle l'obligera de retourner dans quelques mois en Lombardie.

VII. On deb te à Vienne que si l'Empe- *L'Empereur*
reur n'est pas retenu en Autriche par des af- *veut com-*
faires pressantes, il ira commander en per- *mander sur*
sonne l'Armée Imperiale sur le Rhin, & le *le Rhin.*
Général Guy de Starckberg, un Corps se-
paré en Hongrie. A l'égard de ce dernier,
rien ne paroît plus vrai-semblable; mais on
ne croit pas que S. M. I. fasse la Campa-
gne; quoi que Milord Marlborough, ait
voulu lui insinuer, pour, dit-on, ôter le
Commandement au Prince Louis de Bade.
Il y a beaucoup plus d'apparence que ce
bruit n'est repandu que pour appuyer la Let-
tre que l'Empereur écrivit à la Diète de Ra- *Raisons con-*
tisbonne au mois de Janvier, pour exciter *traïres.*
les Membres de l'Empire de faire des efforts
considerables, & de donner des ordres si pré-
cis, que leur contingent se trouve aux ren-
déz-vous qui leur seront marquez, au plus
tard à la mi-Avril, afin de prevenir les Fran-
çois cette Campagne.

Si effectivement ce Prince exécutoit cette
résolution, elle surprendroit assés de gens;
car outre qu'il y a très long-tems qu'on n'a
point vû d'Empereur à la tête de ses Ar-
mées, il y auroit apparence que le sort de
la guerre seroit sur le Rhin, au lieu que
les politiques tournent toutes leurs vûes du
côté d'Espagne & d'Italie: Quelques puis-
sans que soient les Allies, ils ne sauroient
avoir de formidables Armées dans tous les
endroits où la guerre est allumée, & il n'y
a pas d'apparence que le Chef de l'Empire
voulût commettre la Majesté Imperiale à

la tête de 25. & 30. mille hommes, pour venir chicaner le terrain sur une frontière, comme l'on a fait la Campagne dernière tant en Alsace qu'en Brabant, où il ne s'est rien passé d'éclatant, ni de fort glorieux; & si les Catalans n'avoient favorisé l'expédition de Catalogne, on auroit pu dire que les Alliez auroient été foiblement recompensés des dépenses infinies qu'ils avoient faites. pour recueillir les fruits de la fameuse journée d'Hochstedt, qui sembloit leur avoir frayé une route assurée, pour renverser les Trônes de France & d'Espagne.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

Suite des troubles de Lubeck.

I. **Q**uelques soins qu'on ait pris à la Cour de Vienne & en Hollande, d'étouffer dans leur naissance les différens de Lubeck, afin d'éviter la rupture qu'on a lieu de craindre dans le Cercle de la Basse-Saxe, on n'en a pas encore pu venir à bout, & l'on y apprehende toujours quelque sinistre événement, principalement depuis que le Prince Administrateur de Holstein, & le Prince Charles de Dannemarck ont mis le cœur des Peuples de Lubeck entre l'enclume & le marteau, en faisant l'un & l'autre afficher des défenses de reconnoître d'autre Evêque de Lubeck que celui au nom de qui ces affiches ont été faites: Il est bien difficile aux Lubeckois de s'exempter de prendre un parti, dans

L'homme ennemi de la tranquillité.

dans une affaire qui les regarde de si près, puis que nous en voyons tous les jours, qui sans aucun intérêt, & souvent sans raison, embrassent avec chaleur la défense d'un parti qui leur est tout-à-fait étranger. C'est le foible naturel de l'homme, qui quelque fois peu satisfait de vivre tranquillement chez lui, s'embarque imprudemment dans la querelle de son voisin. Cette reflexion auroit son mérite, si certaines gens y faisoient quelque attention, & qu'ils ne se lassassent pas de leur heureuse condition, qui leur est enviée par une infinité de malheureux.

II. Outre ce que nous avons dit le mois dernier* du Traité conclu entre le Roi de Suede, la République de Pologne, & le Roi Stanislas, le 28. Novembre 1705. il y a encore plusieurs articles considerables, dont voici les principaux.

Que la Paix sera perpetuelle entre les deux Etats; à laquelle seront admis toutes les Puissances qui voudront y entrer.

Qu'il y aura une Amnistie generale pour tous les Polonois & Lithuaniens, qui dans trois mois reconnoîtront Stanislas I. pour Roi de Pologne.

Que tous les Traitez faits ou signez au nom de la République, préjudiciables à la Suede, sont déclarés nuls.

Que le Roi de Suede continuera la guerre contre le Czard, le Roi Auguste & les autres ennemis de la Pologne, jusques à ce que la République soit rétablie dans une entiere tranquillité, & qu'elle ait repris sur le Czard toutes les Places qu'il lui a enlevé.

N 3

Que

* Voyez *Fevrier* page 126.

*Suite du
Traité du
Roi de Suede
avec les Po-
lonois.*

Que pendant la guerre les Armées de Suede pourront marcher librement dans les Etats de la République, dont les Ports lui seront ouverts, laquelle lui fournira les Bâtimens nécessaires pour le transport de ses troupes.

Que le Roi & la République de Pologne empêcheront que leurs Sujets ne portent les armes contre la Suede.

Que la Maison de Sapieha sera retablie dans ses biens, honneurs & dignitez.

Que les Protestans seront maintenus dans la Paix & dans la liberté, dont ils ont jouï jusques à present.

Que la monoye de Pologne, qui sera frappée, sera conforme en aloy & en tître à celle de Suede, & toute fausse monoye défendue.

Que la République sera tenuë d'obiger ses Rois à l'observation de ce Traité, & qu'en cas de rupture, e'le sera responsable des dommages que les Etats de Suede pourroient en recevoir.

III. Il y a quelques mois que le Roi Auguste fit arrêter prisonnier le General Paikul, qui étoit à la Cour de Dresde : On prétend que le sujet de cet emprisonnement, c'est que lors qu'il étoit à Berlin Envoyé de la part du Czard, il avoit voulu negocier la paix de ce Prince, avec le Roi de Suede, agissant d'intelligence avec l'Envoyé de l'Empereur, au service de qui ce General devoit passer avec 6000. Moscovites : Quoi qu'il en soit, Mr. Paikul fut mis en liberté peu de tems après, sans avoir pu jusques à present, obtenir la satisfaction qu'il prétend de l'affront qui lui a été fait; il menace les Ministres de Saxe de se la faire lui même, si on persiste à la lui refuser. VI.

Le General Paikul mis en liberté sujet de son emprisonnement.

VI. Nonobstant la rigueur de la saison, qui est plus violente en Pologne, qu'en plusieurs autres endroits de l'Europe, le Roi de Suede ne veut pas laisser ses ennemis tranquilles dans leurs quartiers d'hiver : Ce Prince veut s'aquerir à juste titre celui de Heros, qu'on lui donna, lors qu'à peine il étoit monté sur son Trône.

Les Rois de Suede & Stanislas se mettent en Campagne.

Sa Majesté Suedoise pour mieux couvrir le dessein qu'il avoit formé, fit traîner les délibérations du Conseil de Varsovie, pour la reparation des quartiers d'hiver, qui devoient être assignez à ses troupes & à celles du Roi Stanislas & de la Maison de Sapicha. Les Polonois commençoent à s'ennuyer des difficultez que les Generaux faisoient naître tous les jours. Cependant on ne s'apercevoit pas que les deux Rois avoient souvent des conferences particulieres, & qu'on faisoit de grands amas de fourage, de vivres & autres provisions au Camp de Blonie & aux environs, Enfin le projet éclata le huit Janvier, que le General Nieroth traversa la Vistule, avec les troupes qu'il commandoit ; la nuit du même jour le General Sromberg en fit autant ; le 9. le Roi de Suede passa aussi cette Riviere avec son Armée, qui depuis long tems étoit à Bonie, ayant fait distribuer du foin cordé & de l'avoine pour 3. jours à sa Cavalerie, afin d'être en état d'attendre les Chariots qui portoient du fourage & des vivres pour douze jours.

Les 10. 11. 12. & 13. du même mois, le reste des troupes Confederées, & tous les bagages des Armées, passerent aussi la Vistule,

stule , de maniere que le Roi de Suede avec l'Avantgarde , étoit à Lacise , à quinze lieues de Varsovie , avant que l'Arrieregarde & les bagages eussent passé la Riviere.

A l'approche des Suedois les Moscovites qui gardoient le passage de la riviere de Bourg , prirent la fuite : comme cette riviere se trouva glacée , le General Nieroth fit jetter quantité de paille sur la glace , que les païsans arrosoient à mesure ; ce qui fortifia si considérablement la glace , que toute l'Armée la passa en bataille , suivie des bagages & de l'Artillerie.

Les Rois de Suede & Stanislas , marcherent sur cinq colonnes , droit à Tickozin , où les Moscovites s'étoient sauvez ; & comme on apprend que le Roi Auguste rassembloit toutes ses troupes du côté de Grodno : on attend de moment à autre la nouvelle d'une bataille , qui pourra décider de la fortune de deux Concurens à la Couronne de Pologne. Lors que le Roi de Suede eut passé le Bourg , il envoya un Trompette au Roi Auguste , avec ce bi let.

*Billet du
Roi de Suede
au Roi Au-
guste.*

„ Il y a long tems que j'aspire à une jour-
 „ née où je puisse finir avec vous la guerre
 „ de Pologne ; je vous ai attendu de pied
 „ ferme au Camp de Bonie , pendant plu-
 „ sieurs mois , croyant que secondé de vos
 „ Legions Moscovites & Cosaques , vous
 „ ne m'y laisseriez pas tranquille , mais puis
 „ que vous n'avez pas jugé à propos d'en
 „ faire les avances , je vous donne avis que
 „ je suis en marche , quoi que fort inferieur
 „ en nombre , pour vous aller trouver ; j'es-
 „ pere que vous voudrez bien éviter à mes
 „ troux

» troupes la fatigue de vous aller chercher
» plus loin ; Vous avez le cœur trop bien pla-
» cé pour n'éloigner pas d'avantage une
» journée à laquelle tous les Polonois aspi-
» rent, par l'esperance qu'ils ont, qu'elle
» pourra finir tous leurs malheurs. C'est aussi
» ce que souhaite ardemment.

CHARLES *Roi de Suede &c.*

V. Le Roi de Suede accuse très-juste, lors qu'il dit que son Armée est inferieure à celle de son ennemi ; en effet par le dénombrement qu'on en a envoyé de Varsovie , il n'a avec lui que trente mille hommes , y compris l'Armée du Roi Stanislas & les troupes de la Maison de Sapieha ; & pendant toute la Campagne on nous a assuré que les Saxons, les Polonois , les Moscovites & les Cosaques , venus à Grodno & aux environs, étoient au nombre de plus de soixante dix mille hommes.

*Quel est le
nombre des
Armées en
Pologne.*

VI. Il est cependant probable que le Roi Auguste se croit trop foible pour resister au Roi de Suede car outre qu'il a déjà reculé plus de quinze lieues , il a envoyé des ordres en Saxe pour faire marcher en Lusace les troupes Saxonnnes & Moscovites qui étoient dans son Electorat , afin de faire une diversion en sa faveur dans la grande Pologne ; mais comme le Roi de Suede l'avoit bien prévu , il a laissé le General Renschild sur la frontiere du Royaume pour veiller à sa conservation. Sans doute que ces deux Corps se contenteront de s'observer l'un l'autre , & peut être que si les Saxons penetraient en Pologne , les Suédois pour- roient

*Troupes qui
vont de Saxe
en Pologne.*

roient bien entrer en Saxe ; du moins c'est ce qu'on craint à Leipfich.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

Denrées de la Flotte gâtées.

I. **A**U mois de Janvier, les Ministres de Portugal & de l'Archiduc firent des plaintes au Prince George de Dannemarck, Grand Amiral d'Angleterre, de ce qu'on avoit embarqué sur le Convoy destiné pour le Portugal, des denrées absolument gâtées. Ce Prince envoya des Commissaires à Portsmouth, pour examiner la chose de près, & ayant reconnu que ces plaintes n'étoient que trop bien fondées, on fit débarquer une partie de ces provisions mal conditionnées. On avoit crû qu'on feroit une punition exemplaire des Auteurs de cette malversation ; mais comme on ne pouvoit le faire, sans y comoliquer plusieurs Officiers de la Marine, & principalement le Secrétaire de S. A. R. on s'est contenté d'ordonner, que les denrées qui n'étoient pas de recette, seroient débarquées, & remplacées par de meilleures ; ce qui a retardé le départ du Convoy.

De l'union de l'Ecosse avec l'Angleterre.

II. On se flatte toujours en Angleterre, qu'on réussira à faire l'union de ce Royaume avec celui d'Ecosse ; c'est dans cette vûë que le Parlement qui est aujourd'hui assésé à Londres, a annullé les actes injurieux aux Ecoslois, qu furent passés dans la dernière séance de celui qui fut dissous

en

en 1705, Que le Duc d'Argille a été admis comme Membre du Parlement d'Angleterre dans la Chambre Haute; & l'on prétend que c'est pour mettre la dernière main à cette union, que le Duc de Queensburi, & le Duc d'Hamilton & quelques autres Seigneurs Ecoſſois, doivent passer d'Edimbourg à Londres.

Mais si l'on considère qu'il n'y a pas moins d'antipatie entre les Ecoſſois & les Anglois, qu'il y en a toujours eu entre les François & les Espagnols, on reconnoitra que cette union est encore fort éloignée, ou que quand elle se feroit, elle ne seroit pas de longue durée; ceux qui sont un peu familiers dans l'histoire de ces Païs-là, n'ignorent pas que ces deux Nations ont souvent eu en vûe de s'affujettir l'une l'autre; que leurs intérêts leur ont toujours paru étrangers; que leur haine naturelle n'a jamais été entièrement déracinée, quoi qu'elle ait fait repandre un sang infini.

Les Ecoſſois d'aujourd'hui regardent les Anglois avec un œil jaloux, parce qu'ils se sont emparés de toute la Puissance Royale; ils ont conçu une extrême douleur depuis près d'un siècle, de ce qu'ils n'ont plus de Roi chez eux, & de ce qu'ils voyent l'autorité & la domination chez leurs voisins: Ils cr. yent, & on ne sauroit les en dissuader, que les Anglois veulent les abaisser & les apauvrir de plus en plus, en les privant de toute sorte de commerce, mais ce qui les gendarme d'avantage, c'est qu'ils sont persuadés, que les Anglois veulent les obliger de se conformer à leur Litturgie, c'est-à-dire à reconnoître en matiere de Religion l'autorité Episcopale, pour

*Antipatie
de deux Na-
tions.*

*Suiets de
jalousie & de
plaintes des
Ecoſſois.*

pour laquelle ils ont toujours eu une aversion plus que naturelle ; car comme ils sont presque tous *Puritains ou Presbiteriens*, je veux dire Calvinistes, ils prétendent professer la Religion la plus pure, laquelle disent-ils ne doit reconnoître d'autre Gouvernement Ecclesiastique, que celui de leurs Prêtres ou Ministres, qui n'ont, ou ne devoient avoir, que la premiere voix dans leurs consistoires.

Les Ecoffois se souviennent encore, de ce que contre la foi promise par la Reine Elisabeth à Marie Reine d'Ecosse, celle-là fit trancher la tête à celle-ci en l'année 1587. Ils imputent aussi aux Anglois le crime énorme, d'avoir fait décapiter le Roi Charles I. an 1649. qui fut pris en Ecosse, & remis entre les mains des Commissaires du Parlement d'Angleterre, lesquels avoient promis qu'on ne manqueroit point de respect à la Majesté Royale, & qu'on obligeroit seulement cet infortuné Prince de revoquer les nouveautez survenues dans le Gouvernement pendant son Regne ; tout cela, disent-ils, sont des preuves d'autorité & de mépris, dont les Anglois usent envers les Ecoffois. Enfin les Ecoffois prétendent, que le commerce doit leur être libre, aussi bien qu'aux Anglois, tant dans le nouveau que dans le vieux monde ; ils offrent pourtant de faire un Traité comme *Aliez* & non pas comme dépendans de l'Angleterre, & que ce Traité de Ligue sera à peu près de la nature de celui de *Convenant*, qui fut fait entre les deux Nations au commencement du Regne de Charles I. parce-qu'il convient

des Princes &c. Mars 1706. 193

aux deux Royaumes de ne pas se broüiller, & de concourir également à leur avantage commun.

III. Par un Vaisseau Anglois venu de Barbarie, on a eu avis que les Algeriens avoient tranché la tête à leur Roi, qui avoit levé le Siege de Tunis, pour une somme de deux cens mille écus. Si cela étoit arrivé du tems de Cromwel, il auroit eu au moins cet exemple barbare à citer; car avant lui on n'avoit point vû exercer de pareil parricide, du moins parmi les Chrétiens.

Roi d'Alger
décapité.

IV. L'inondation qui arriva sur la fin de l'année dernière & au commencement de celle-ci, dont j'ai déjà parlé ailleurs, * à été generale; on apprend chaque jour des particularitez des desordres inouis causés par l'acruë des eaux & par les grosses tempêtes: elles surprirent les habitans de Limerick & de Kinsalle en Irlande, dans leurs lits, où une infinité de monde fut noyé: Tous les Magazins remplis de munitions de bouche & de guerre, qu'on y avoit ramassés pour faire passer en Portugal & en Catalogne, furent remolis d'eau. La plus grande partie des bestiaux de la Campagne furent étouffés: enfin la perte que le Royaume & les particuliers ont faite dans cette occasion est inexprimable, & on peut dire, presque irreparable.

Effet de
l'inondation
en Irlande.

V. Milord Marlborough arriva à Londres le 10. Janvier. Quoiqu'on ne lui ait pas rendu de pareils honneurs à ceux qu'il reçut à son retour de la Campagne de 1704. il a lieu d'être content du bon accüil qu'

Mr. Marlborough de
retour à
Londres.

* Voyez Janvier pag. 24. & Février pag. 135.

que la Reine lui a fait , & des civilitez que la Chambre des Communes lui a fait faire par Députez. Ces hommages l'ont amplement dédommagé des discours & des Libelles defavantageux qu'on débite a Londres contre la reputation & la conduite de ce Milord ; car on se tromperoit fort si on croyoit que tous les Anglois fussent également contens de lui ; on n'auroit pour s'en defabufer , qu'à faire reflexion à la réponse que ce Milord fit aux Députez des Communes ; voici comme il leur parla.

Je suis si sensible au *grand honneur* qu'on me fait par ce message, que je ne fais pres- que aucun cas de *la malice particuliere* pendant que j'ai la satisfaction de voir que mes fidelles efforts pour le service de la Reine & du Royaume sont favorablement reçûs par la Chambre des Communes.

Je ne me mêle point de raisonner sur l'avenir , je suis au contraire fort opposé au sentiment de tous ces Prophètes politiques, qui veulent nous donner pour des veritez toutes les fictions de leur imagination, qui sont très-souvent aussi fautives que celles des faiseurs d'Almanachs ; je ne prétens pas non plus diminuer les services que Milord Marlborough a rendus aux Alliez , ni donner atteinte à son merite , que je reconnois être supérieur à une infinité de gens d'un rang aussi élevé que le sien ; mais prophétie & habileté à part , j'oserois quasi assurer , par la connoissance que j'ai pû acquerir du genie de la Nation Angloise , pendant le tems que j'ai vécu parmi eux , que Milord Marlborough sera un jour l'objet de l'inconstance

Angloise. J'avoüe que sa reputation lui a acquis l'estime de la Reine, & peut être celle d'une partie des Courtisans ; mais elle n'est pas assez affermie pour être inébranlable. Quoi ? pourroit-on se persuader , que la fortune d'un Anglois , est à l'abri de toutes les atteintes de la jalousie & de l'inconstance, pendant que nous y voyons si souvent le Trône renversé ?

Il n'y a qu'une seule chose capable de soutenir la fortune du Milord , c'est de n'être jamais battu & de battre toujours les François : car quoi que les Anglois n'ayent point ou peu d'intérêt à la guerre d'aujourd'hui, on sçait assez qu'ils haïssent si fort la Nation Française , qu'ils sacrifieront toujours une partie de leur repos pour troubler celui de leurs voisins ; ils sont si peu capables de supporter leurs pertes avec tranquillité , que le moindre desavantage qu'ils reçoivent entraîne infailliblement la disgrâce de leurs Généraux : cette verité est si connue, qu'il n'est pas nécessaire d'en rapporter les exemples que l'histoire nous en fournit en tres-grand nombre , personne n'ignore que l'Amiral Rook, n'a été cassé & exilé que pour n'avoir pas remporté l'avantage sur la Flotte Française, lors du Combat Naval de 1704. quoi qu'il eût fait dans cette occasion tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de sa reputation ; si l'on en veut une preuve plus recente, il ne faut que réfléchir sur la Sentence qu'on vient de prononcer contre le Sr. Laurance, qui pour avoir laissé prendre son Vaisseau aux François, après s'être bien défendu pendant plusieurs heures , & perdu une partie de son

son équipage dans le Combat, a été condamné comme un lâche à sept ans de prison, & à perdre ce qui lui étoit dû d'arrerages de ses apointemens : les Generaux Anglois doivent presentement avoir pour devise, **VAINCRE OU PERIR.**

*Plaintes
des Marchands Anglois.*

VI. Sur la fin du mois de Janvier, la Compagnie de Turquie & une infinité de Marchands presenterent plus de douze cens Requetes au Parlement ; qui tendoient toutes à faire connoître combien leur commerce étoit ruiné, tant par le grand nombre de leurs Vaisseaux pris par les Armateurs François, que parce qu'on enlevoit tous les Matelots des Navires Marchans, même jusqu'aux Pilotes, & que se trouvant obligez de se servir le plus souvent de gens qui n'ont nulle experience dans la Marine, cela caufoit plusieurs naufrages. D'autres ont demandé que le Parlement regât les déuils que la Cour prend trop souvent pour la mort des Princes ou Princesses étrangères, parce qu'étant presque toujours en noir, cela empêchoit le debit des Ecarlates & autres étofes de couleur.

*Matelots
pris par force.*

VII. Ces plaintes n'ont pas empêché, que les Commissaires de l'Amirauté, n'ayent donné des ordres pour faire prendre par force tous les Matelots & autres gens de Marine, depuis l'âge de seize jusques à cinquante-cinq ans, pour les faire servir sur la Flotte au Printems prochain : A mesure qu'on les prend, on les fait mettre en prison, de peur qu'ils ne se sauvent ; & quoi que cette violence ne soit pas nouvelle, qu'on l'aye pratiquée sous les precedents Regnes, & qu'au

qu'au sentiment de quelques Auteurs Anglois, ce soit un droit de la Couronne d'Angleterre, cela ne laisse pas de faire crier le commun peuple, & murmurer les Négocians sur Mer, principalement depuis qu'on a mis un embargo sur tous les Navires Marchands, juſques à ce que le nombre des Matelots pour la Flotte Royale ſoit fourni: c'eſt cette diſette de Mariniers, qui a obligé la Cour d'ordonner, que plus de 300. criminels qu'on devoit tranſferer dans l'Amérique, expieront leur crime en ſervant ſur la Flotte pendant trois ans.

VIII. On travaille avec une extrême diligence à bâtir quelques nouveaux Vaiſſeaux de guerre à Chatam, & à réparer ceux qui ſont à Portsmouth & dans d'autres Ports, mais comme il y en a pluſieurs hors d'état de ſervir, ſoit par leur caducité, ſoit par les deſordres cauſés par les tempêtes qu'ils ont eſſoyés ſur la fin de l'année dernière, la Cour a ordonné de prendre dix huit à vingt des plus gros & des meilleurs Vaiſſeaux Marchands qui ſe trouveront dans ces Ports, leſquels ſerviront de Fregates ou de Vaiſſeaux du quatrième rang.

Quoi que cet ordre ſoit un peu violent on ne trouvera ſans doute point de difficulté à l'exécuter; parce que les Rois d'Angleterre ſont en droit d'en agir de la ſorte lors que le beſoin de l'Etat le demande: D'ailleurs ceux à qui ces Bâtimens marchands appartiennent, tireront peut-être plus d'avantage du loïage de leurs Navires, que s'ils les envoïent eux mêmes en Mer; je dis loïage; car ſuivant les Reglemens du

Preparatifs pour la Flotte.

La Cour fait armer des Vaiſſeaux.

*A quelle
condition.*

*Sentimens
des Officiers
de Marine.*

Royaume, la Reine doit leur payer tant par mois à proportion de leur grandeur : Par exemple un Vaisseau du Port de 300. tonneaux, s'il est presque neuf produira aux intéressez 1980. livres tous les mois, à raison de six livres douze sols par tonneau; s'il a déjà servi plusieurs années, & qu'il soit cependant en bon état, on en doit payer chaque mois que deux écus par tonneau, & sur ce pied là les intéressez sont obligez de fournir les Ancres, les Cables & les Voiles. Lors qu'ils reviendront dans les Ports, la Reine sera obligée de les faire réparer, au cas qu'ils en ayent besoin, & si que qu'un vient à périr, elle en doit payer la valeur sur le pied de l'estimation qu'on en aura faite avant de le mettre en Mer.

IX. C'est pour prendre des mesures pour cet Armement, & connoître au juste l'état présent de la Flote, que les Seigneurs firent dernièrement venir dans la Chambre Haute l'Amiral Schowel, & les Sieurs Churchill, Bings, Jennings, Stafford & quelques autres principaux Officiers de Marine, afin de prendre d'eux les éclaircissimens nécessaires. On proposa dans cette Séance, d'envoyer par avance une Escadre de sept à huit Vaisseaux de guerre à Barcelonne: mais l'Amiral Schowel representa, que ce seroit beaucoup risquer, s'il étoit vrai, comme on le lui écrivoit de Hollande, que la Flote Françoisse de Toulon se mettoit en Mer, qu'il étoit d'avis que les Vaisseaux qui prendroient les devants relâchassent à Lisbonne: & qu'on attendît pour entrer dans la Méditerranée, & qu'on fût en état de disputer

avec

avec avantage la Mer aux François.

On prétend

Nonobstant la résolution du Parlement dont nous fîmes mention le mois dernier plusieurs Membres de l'Assemblée Ecclesiastique, qu'on nomme *Convocation*, persistent dans le sentiment de ceux qui croient que l'Eglise Anglicane est en danger sous le Regne d'aujourd'hui; & ce sentiment ne fait pas moins de bruit en Angleterre, qu'en faisoit en France, il n'y a pas longtems, cette dispute de Theologiens, qu'on appelloit *Cas de Conscience*.

que l'Eglise Anglicane est en danger.

XI. Quoi que les deux Chambres du Parlement continuent leurs délibérations avec beaucoup d'union, à la satisfaction de la Reine: Il y a de tems à autres des Membres qui ne concourent pas également aux sentimens de cette Princesse, aussi font-ils très-mal leur Cour: dans le tems que le Parlement déliberoit sur l'Acte qui a pour titre, *Acte pour la plus grande sûreté de S. M. des Gouvernemens & de la succession de la Couronne*, le Sr. Cesar, Membre de la Chambre Haute, s'étant levé de sa place, dit d'une voix ferme & d'un ton mécontent.

Le Sieur Cesar mis à la Tour &c pourquoi.

„ Milords, inutilement travaillerons nous
 „ à la sûreté du Gouvernement, tant que
 „ la Reine employera dans les affaires les
 „ plus secretes, des gens peu affectionnés
 „ à l'Etat, il y a actuellement un Noble Pair,
 „ sans l'avis du quel S. M. ne fait rien, lequel
 „ sous le Regne précédent entretenoit une
 „ étroite correspondance avec la Cour de
 „ St. Germain; je ne doute même qu'il n'y
 „ ait encore de fortes intelligences.

O 2

Cette

Voyez Fevrier page 131.

Cette maniere libre de dire son sentiment dans l'Assemblée du Parlement n'est plus d'usage en Angleterre; autrefois on auroit pris ce discours pour la marque d'un bon Anglois zélé pour l'Etat, & attaché au bien de la Patrie, mais presentement les choses sont sur un autre pied ici comme ailleurs; il n'appartient pas à des Sujets de guéter les actions des Souverains pour les condamner, il faut regarder toutes leurs demarches comme infailibles, ou du moins, si on leur reconnoit quelque défaut, il ne faut l'apercevoir que pour éviter de tomber dans un semblable; car de pecher par imitation dans ces sortes de rencontres, n'est pas toujours une solide garantie pour éviter le châtimeut.

Pour revenir à Mr. Cesard, à peine eut-il achevé de parler, que tous les Milords se regardant les uns les autres (comme autrefois les Apôtres à la table du Sauveur,) se disoient des yeux *est-ce moi*: mais Milord Chancelier, comme Orateur né de la Chambre, prenant la parole, dit, *que ce discours étoit injurieux à la Reine & au Gouvernement*; il fut ordonné à Mr. Cesard de sortir de la Chambre, & ensuite il fut conduit prisonnier à la Tour. La même nuit on sema plusieurs billets dans les ruës de Londres & de Westmunster, où l'on lisoit seulement ces paroles en gros caractere, **TOUTES VÉRITÉS NE SONT PAS PERMISES DE DIRE AU PARLEMENT; SOIT MONTRE' A MILORD CESARD.**

XII. Plusieurs Officiers d'Angleterre & d'Irlande ayant voulu s'excuser d'aller servir en Catalogne, on leur a montré un ordre de

Officiers
qui refusent

de

de la Cour de Londres, qui n'en exemptent que les malades, les autres doivent y passer sous peine d'être cassés & emprisonnez.

d'aller en Catalogne.

XIII. Par ordre de la Reine on a fait en Angleterre & aux Pais de Gales, le dénombrement de tous les Chefs de famille, qui se sont trouvez monter au nombre de deux millions deux cens trente-trois mille quatre cens vingt: on ne sçait pas quel en est le but, à moins que ce ne soit pour faire quelque nouvelle taxe sur le peuple.

Denombrement du peuple en Angleterre.

XIV. On a ouvert à Londres au nom de l'Empereur des Bureaux d'emprunt, pour la somme d'un million trois cens cinquante mille florins d'Allemagne, qui font deux cens mille livres sterlings, sous l'hipothèque des revenus des Domaines de Sa M. I. dans ses Etats hereditaires; mais soit que les Anglois n'aiment pas à risquer, ou que l'argent devienne rare en Angleterre comme ailleurs, il est certain que la foule des prêteurs a été si médiocre, que personne n'a encore été étouffé à la porte de ces Bureaux.

Emprunt de l'Empereur.

XV. Il n'en est pas de même à l'égard des sommes empruntées au nom de l'Etat d'Angleterre; car les rentes viagères qu'on y a créées pour 99. ans, à sept pour cent d'intérêt, sont presque toutes remplies; & la Banque generale de Londres a offert de prêter huit cens mille livres sterlings sans intérêt, si le Parlement veut proroger son établissement qui doit expirer en 1710. Jusqu'en 1714.

XVI. Le Parlement d'Angleterre a renouvéllé l'Acte qui fut fait l'année dernière pour punir les Officiers mutins, les Soldats & Matelots deserteurs: cette défense a été

Acte contre les mutins & deserteurs.

occasionnée par le refus que font plusieurs Officiers de l'Armée de terre, d'aller servir en Catalogne.

ARTICLE VIII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE & aux P A I S B A S depuis le mois dernier.

Baron de Frise com mandera en Catalogne.

Comte de Noyelle passe en Catalogne.

Mr. de Ximenes Envoyé del'Archiduc.

Ordres pour secourir la Catalogne.

I. C'Est le Baron de Frise qui remplira la place du General Fagel en Portugal, & non pas le Baron Spar, qui s'en est excusé avec assez de peine.

II. Le Comte de Noyelle a passé en Angleterre, pour s'y embarquer pour la Catalogne, où il va commander les troupes des Etats Generaux, en la place du feu Prince de Darmstadt; mais ce Comte n'a accepté cet Emploi, qu'à condition de conserver le titre & les appointemens de Lieutenant General de l'Infanterie Hollandoise, & ceux de son Gouvernement de Berg-op-zum.

III. Don Francisco Ximenes de Belmonte, est arrivé à la Haye, avec le caractère d'Envoyé Extraordinaire de l'Archiduc; ce nouveau Ministre secondé de celui de l'Empereur, ont représenté à Mrs. les Etats Generaux les dangers où la Catalogne étoit exposée, par les préparatifs extraordinaires que la France faisoit pour reprendre Barcelonne: Leurs H. P. & la Reine d'Angleterre ont envoyé des ordres à Lisbonne, afin que les Generaux des Alliez fassent passer en Catalogne & au Royaume de Valence, sous l'escorte du Chevalier Lacke, tous les secours qu'il

qu'il sera possible pour y disputer le terrain jusques à ce que la grand Flote combinée soit en état de mettre en Mer pour passer le Déroit; ce qui ne peut pass'exécute avant le mois de Mai. Ce secours a ordre de débarquer à Valence ou à Tortose, au cas que la Flote de France occupe les avenues de Barcelonne. On a écrit au Roi de Portugal pour le prier d'y faire aussi passer quelques Regimens de ses troupes, & de faire incessamment avancer le reste de son Armée vers l'Estramadoure, pour y faire diversion.

IV. Le Roi de Prusse jugeant combien l'occurrence des affaires de l'Europe lui étoit favorable, pour obtenir des Etats Generaux la satisfaction qu'il prétend sur la Succession du feu Roi Guillaume leur a fait faire là-dessus des instances réitérées par son Envoyé Extraordinaire à la Haye: Ce Ministre a eu plusieurs Conferences sur cette matiere avec les Deputez des Etats Generaux, qui n'ont encote abouti qu'à des promesses verbales, & à donner des délais pour faire examiner la chose dans le Conseil des Provinces particulieres.

V. La Princesse de Frise, après avoir fait quelques mois de sejour à la Haye, est retournée à sa residence de Lewarde: On prétend que pendant ce sejour elle a tâché de s'y faire des creatures, pour procurer au Prince de Frise son Fils, la Charge de Stad-touder, ou Gouverneur & Capitaine General des forces de la Republique, tant par mer que par terre, dont les Princes d'Orange ont joui jusques à la mort de Guillaume

Prétensions du Roi de Prusse.

Negociations de la Princesse de Frise en faveur de son fils.

me III. Il n'y a pourtant pas d'apparence que cette Princesse en vienne à bout; car les Hollandois sont trop sages & trop politiques, pour avoir sitôt oublié les dangers où leurs peres avoient exposé la Souveraineté de l'Etat, qui n'auroit pas manqué d'être usurpée; si la famille des Nassau n'avoit été éteinte en la personne du Roi Guillaume. C'étoit le point de vûë que les trois derniers Princes d'Orange avoient eu; & sans faire tort à leur memoire, on peut assurer que le dernier étoit le plus habile, & le mieux en état d'exécuter ce grand ouvrage que les autres avoient tenté inutilement: la Hollande n'est redevable de la liberté dont elle jouit presentement, qu'à ce que Dieu n'ayant point donné d'enfans à ce Prince, a mis des bornes à l'ambition de cette Illustre Famille.

*Hollandois
se plaignent
des taxes,
etc.*

V. Nonobstant l'opposition de quelques Villes de Hollande, les Etats de la Province ont résolu, à la pluralité des voix, d'exiger pour la quatrième fois, le deux centième denier, de la valeur des maisons, terres & héritages de tous les particuliers, pour être employez aux dépenses de la guerre; mais comme les Provinces de Zelande, d'Utrecht, de Groningue & d'Owerissel, ont déclaré qu'elles ne pouvoient pas payer de six fortes taxes, à cause que leurs Sujets sont bien moins opulens que ceux de Hollande, on a proposé plusieurs autres expédiens pour chercher le restant des fonds, & il n'y a pas d'apparence que l'Etat augmente son Armement Naval au delà de celui de l'année dernière. Les raisons que le Sr. Buys a alléguées

leguées à la Cour de Londres sur cela, n'y ont pas été reçûes favorablement; on crut même, pendant quelques jours, qu'il y auroit de la mesintelligence entre les deux Puissances, parce que les Anglois vouloient que les Hollandois fournissent la juste moitié des frais de la guerre d'Espagne, puis que c'étoit pour leur intérêt & à leur instigation qu'elle avoit été entreprise; mais par la prudence de Milord Marlborough qui est regardé commé l'Oracle de la Cour de Londres, ce grain de zizanie fut arraché du champ de la Confederation avant d'avoir germé.

V. Cavalier, fameux Chef des Fanatiques du Languedoc, dont nous avons parlé ailleurs, * ayant été quelque tems sans faire parler de lui, vient paroître de nouveau sur la scene: Il arriva dernièrement à la Haye avec des Instructions du Duc de Savoye, pour y faire des propositions sur les projets de la Campagne prochaine; mais n'ayant pas été du goût des Hollandois, elles ont été rejetées: Cependant comme Cavalier n'avoit pas dessein de retourner en Piémont, soit par la mediocrité de fortune qui s'y presentoit pour lui, que par la crainte d'y être enfermé dans quelque Place, étant assuré que s'il tomboit entre les mains des François, il passeroit mal son tems, il a offert aux Etats Generaux d'entrer à leur service; on lui a donné un Brevet de Colonel d'Infanterie: Il travaille à former son Regiment, qui sera composé de cinq à six cens Fanatiques ou François refugiez, avec lequel

* Voyez Tom. I. pag. 93. & 331.

quel il doit passer en Espagne dans deux ou trois mois.

*Quelles
sont les ap-
pences de la
paix,*

VIII. Il y a environ un mois qu'on debite dans quelques Cours de l'Europe un projet de paix generale, qui, quelque mal conçu qu'il fût, ne laissa pas de trouver quelque credit dans l'esprit de certaines gens : Un homme de consideration d'une Cour voisine ne écrit à un de ses amis à la Haye, pour en avoir quelques éclairciffemens; comme il a bien voulu me communiquer la reponse qu'on lui a faite, il m'a aussi permis d'en faire part au public; je la joins ici telle que je l'ai copiée sur l'Original.

*Copie d'une Lettre écrite de la Haye le 10,
Fevrier 1706.*

MONSIEUR,

*Lettre à ce
sujet.*

NEn déplaise à nos Nouvellistes, on s'aperçoit depuis longtems, qu'on nous flate sur la prochaine décadence de la Monarchie de France. Depuis qu'on nous assure qu'elle est réduite aux derniers abois, on auroit eu le tems de faire bâtir des Hôpitaux generaux chez toutes les Puissances de l'Europe, pour y recueillir cette Nation, que nous crûmes devoir être errante & vagabonde, après la journée d'Hochstedt; Cependant lors qu'on nous exagere sa misere, qu'on nous dit qu'elle n'a plus d'homme ni de finances, & que les Alliez font des efforts inconcevables, pour achever de l'anéantir, nous voyons qu'elle ne laisse pas de se maintenir dans la Lombardie, de faire des conquêtes dans le Piémont & dans la Savoye, de disputer le terrajin en Alsace &

aux Pais Bas , & ce qui paroît de plus surprenant , c'est qu'on nous assure que pendant le quartier d'Hiver , elle veut nous enlever les conquêtes que nous avons faites en Espagne , qui , nonobstant la facilité que les peuples nous ont fournie , ont coûté des sommes infinies aux protecteurs de la Maison d'Autriche.

Cependant nous nous flatons ici , que la France échouera dans cette dernière entreprise de même qu'elle a fait à Gibraltar , & que nous verrons enfin ses Armées venir d'Espagne , avec autant de confusion , que celle qui les accabla en Baviere.

On fait ici & en Angleterre des préparatifs surprenans , tant pour conserver la Catalogne & le Royaume de Valence , que pour réduire l'Arragon , Grenade , la Castille & les autres Provinces de cette vaste Monarchie , à reconnoître le Roi Charles. Mr. Ximenes de Belmonte Ministre de ce Prince , a assuré L. H. P. qu'il y avoit des secretes intelligences dans toutes les Provinces , qui produiroient infailliblement l'effet qu'on en attend , pourvû que les Alliez ne se lassent pas de porter la guerre en ce Pais là

Il semble cependant que la discorde veuille femer la division parmi les Alliez ; nous avons été à la veille de nous brouiller avec les Anglois qui vouloient que nous fissions des dépenses pour la guerre , au delà de nos obligations , & même au delà de nos forces : la ruine de nôtre commerce , qu'on leur representoit , sans lequel les Hollandois ne scauroient subsister , ne suffisoient pas pour les persuader , parce que la jalousie que les Anglois ont conçûe de nôtre Republique , depuis plus d'un siècle

siècle, leur fait souhaiter que nous soyons parvenus à un tel point, qu'ils puissent rester les seuls maîtres du Commerce; car ils savent qu'ils n'ont rien à craindre des autres Nations qui sont trop nonchalantes ou trop dissipées ailleurs, pour oser leur disputer l'Empire de la Mer.

Il s'éleve un autre sujet de division dans l'Empire plus difficile à dissiper que le premier; c'est que la plupart des Membres refusent de fournir les troupes & l'argent que l'Empereur leur demande, soit par impuissance, soit par un défaut de bonne volonté. De tout tems on a vû en ce Pais là des Membres revoltés contre le Corps, au lieu de concourir également au bien & à l'avantage de la cause commune: on veut que nous suppléons à leur défaut, comme si la Hollande étoit une source inépuisable, & obligée de supporter absolument tout le fardeau de la guerre.

D'ailleurs le Roi de Dannemarck menace de rapeller les troupes qu'il a au service de l'Empire & des Alliez, si l'on n'oblige pas le Duc Administrateur de Holstein, de renoncer à ses pretentions sur l'Evêché de Lubeck, en faveur du Prince Charles frere de Sa Majesté Danoise. Les Maisons d'Hanover, & de Lunebourg, ont aussi fait sentir à la Diette de Ratisbonne, qu'elles rapelleront de même leurs troupes, si certains Princes d'Allemagne, persistent dans l'opiniâtreté de ne vouloir pas reconnoître le Duc d'Hanover, pour neuvième Electeur de l'Empire.

Vous prévoyez assez, Mr. de quelle conséquence cette division seroit à la cause commune; & vous comprenez suffisamment, par

tout ce que j'ai l'honneur de vous marquer, que la paix dont vous me parlez dans votre dernière lettre, est encore bien éloignée. Quelque nécessaire qu'elle soit à tous les peuples de l'Europe, elle n'est pas prête d'être conclue. Toutes les conditions ridicules qu'on en a débité dans vos Cantons, ne sont que des suppositions absolument opposées au bon sens, aux intérêts des Puissances qui sont en guerre, & entièrement éloignées du but qu'on s'est proposé en commençant la guerre : c'est tout ce que je puis répondre aux éclaircissements que vous m'avez demandé, vous assurant cependant Mr. que j'ai toujours l'honneur d'être &c.

ARTICLE VIII.

*Contenant quelques Nouvelles de Litterature
& autres Remarques curieuses.*

I. **M**onsieur Mortier, Auteur de la *Car-* *M. Mortier*
rection Fraternelle, n'a pas été long- *remis en*
tems invisible, il en a été quitte pour une re- *grace.*
primande, & il paroît à Paris comme aupara-
vant.

II. Quelques rigoureuses que soient les défenses de la Cour d'Angleterre d'y mettre aucuns ouvrages sous la Presse, sans per- *Libelles*
mission, on voit tous les jours éclore à Lon- *contre Mr.*
dres quelques-uns de ces écrits qu'on ap- *Marlbo-*
pelle *Libelles injurieux*, contre la Cour & *rough.*
le Gouvernement. A peine Milord Marlborough fut arrivé à Londres qu'on trouva semé dans les rues plus de 200. Exemplaires d'une petite brochure, où ce Seigneur est représenté comme ennemi de la Paix & da

du repos de l'Europe , comme un homme qui n'a que son propre intérêt en recommandation , & dont l'ambition démesurée doit causer la ruine du Royaume.

Contre M^{rs} lord Haversham.

Il en a paru un autre intitulé , *La revue des Membres de la Chambre haute*, où Milord Haversham , & plusieurs autres Seigneurs sont fort maltraitez.

Contre la Reine.

Le venin de ces plumes satiriques n'a pas même épargné la Reine ; l'autorité Royale, n'est pas à l'abri de la médisance , car quoi , que le Parlement ait publié que l'Eglise Anglicane étoit fleurissante & en seureté sous le Regne de cette Princesse , & que ceux qui soutiendroient le contraire , seroient reputez ennemis de la Reine, de l'Eglise & du Royaume, on n'a pas laissé de distribuer une infinité d'exemplaires d'un Ecrit qui a pour titre , *Memoire de l'Eglise Anglicane, humblement offert à la considération de ceux qui aiment nôtre Eglise & nôtre Constitution*. L'Auteur de cet ouvrage s'efforce de persuader à ses Lecteurs , que la Reine met cette Eglise dans un très-grand danger, par la perpetuation d'une guerre où selon lui, l'Angleterre n'a aucun intérêt, parce que la paix de l'Eglise dépend de celle de l'Etat , & que l'une & l'autre ne peuvent se soutenir, que par la richesse des peuples & la liberté du commerce , ce qui est incompatible avec une guerre ruineuse , comme est celle d'aujourd'hui.

David Edwards , étant accusé d'avoir mis cet ouvrage sous la Presse , la Reine a fait publier une Ordonnance, qui promet 50. livres sterling à celui qui se saisira de sa personne, 20

200. livres sterling à ceux qui découvrirent l'Auteur de l'ouvrage, qui est encore inconnu. Depuis ce tems-là nous avons appris que le Sr. Harlay premier Secretaire d'Etat, s'étant rendu à la Chambre des Communes, de la part de la Reine, avoit déclaré que dans la recherche que Sa Majesté avoit fait faire de cet Auteur, on avoit trouvé que quelques Membres de cette Chambre y avoient beaucoup de part; mais que par la considération que Sa Majesté avoit pour leurs privilèges, elle avoit empêché la poursuite de cette affaire jusques à ce qu'Elle eût sçû si les Communes le trouveroient à propos. Cette honnêteté & cette condescendance, aussi sage que politique a attiré à cette Princesse une Adresse de remerciemens de la part des Communes, qui l'ont priée en même tems de faire poursuivre cette affaire, afin que les indiscrets fussent punis; mais je suis fort trompé, où Elle n'en fera rien.

III. On a traduit en Anglois un Ouvrage de Mr. l'Abbé de Vallemont sur la Vegetation, que le Traducteur a dédié à Milord Marlborough, grand amateur des Méchaniques des plantes. En voici le titre.

Les curiositez de la nature & de l'art sur la Vegetation, ou l'Agriculture & le Jardinage dans leur perfection, où l'on voit les secrets de la multiplication du Bled & les moyens d'augmenter considerablement le revenu des biens de la Campagne; de nouvelles découvertes pour grossir, multiplier & embellir les Fleurs & les Fruits, une nouvelle maniere de provigner facilement les arbres, plusieurs Vegetations singulieres & admirables, & les merveilles de la
Pa.

Paltingenſie ou reſurrection des Plantes, par Mr. l'Abbé de Vallemont, à Paris chez Claude Cellier, rue Saint Jacques, à la Toiſon d'Or. 1705.

Cet ouvrage dedié à Mr. le Marquis de Dangeau, eſt en in 12. de 708. pag. s. Quoi que je ne l'aye pas vû, j'en puis hazarder l'éloge ſur la foi du Pere François Capucin, qui dans une de ſes lettres, qui m'a été communiquée, en parle très-avantageuſement.

Monsieur de Vallemont s'eſt rendu célèbre par pluſieurs autres ouvrages ſortis de ſa plume, où l'on remarque une profonde érudition, ſoutenuë d'une élocution pure : c'eſt un des Philiſophes de ce tems, qui connoiſſe le mieux la nature ; il n'avance rien dans celui-ci qu'il ne le prouve : Il y répand partout un agrément, qui fait lire ſon Livre avec autant de plaisir par ceux qui n'ont nulle connoiſſance des plantes, comme par ceux qui les ont étudiées toute leur vie. Cet Auteur remarque dans le neuvième chapitre de ſon Livre, que Juſqu'à preſent toute l'induſtrie des hommes, pour la multiplication des plantes, s'eſt terminée à la faire venir de graine, de racine, de bouture, de marcote, & de greſſe, & après avoir fait ſentir le dégoût qu'il y a de ſe ſervir de tous ces moyens, qui ſont d'une longueur infinie, il en propoſe un avec lequel on peut faire prendre promptement racine à toute ſorte de branches d'a bres, avec une facilité extrême, dit il, & un ſuccès immanquable.

Il ſe reconnoiſſe redevable de ce ſecret merveilleux à deux perſonnes différentes ; à
Mr

Mr. de Lignon le jeune ; de qui il tient le secret de déterminer en peu de tems les branches à faire des racines, & à devenir en moins de deux ans, des arbres à fleurs & à fruits ; Et à Mr. Ghiarefchius, qui au moyen de ces épreuves, lui a donné la pensée, d'approprier ses expériences de Physique à la culture des Jardins.

On reconnoît à chaque page de cet ouvrage, que l'Auteur est un Philosophe, qui a étudié à fond la nature, & pour donner une juste idée de sa profonde erudition, & faire l'éloge de son livre en peu de mots, il suffit de dire qu'il a été lu plusieurs fois dans l'Assemblée de la sçavante société de Londres.

IV. Quoique le Pere Bouhours ait dit, que le flux & reflux de la Mer étoit l'écuël de la Philosophie, & l'abîme où se perd l'esprit humain, & que d'autres Sçavans nous ayent voulu persuader qu'Aristote s'étoit précipité dans la Mer, pour n'en pouvoir pas comprendre le mouvement pereodique, nonobstant, dis je, ces opinions, Mr. le Comte de Fenoil, un des plus grands Philosophes de ce tems, prétend d'avoir trouvé les véritables causes des flux & reflux des Mers. C'est le même qui donna en 1702. une Lettre au Public, sur les Elemens, qui non seulement fut traduite en Anglois, mais aussi en Persan, à ce qu'en ont écrit les Missionnaires de ce Pais là. Ce Discours de Mr. de Fenoil est dédié au Roi T. C. à la tête duquel il a mis ce Quatrain.

Flux & reflux des Mers, par Mr le Comte de Fenoil.

*Sous le Grand Alexandre on n'a vû qu'échoïer,
Les Armes & les Arts en Europe & en Mer,
Mais sous le Grand LOUIS, la force & la science
Etendent sur tous deux l'empire de la France*

Comme mes lumières sont trop bornées pour décider sur les avantages que le Public peut tirer des découvertes dont Mr. de Feuillet veut bien lui faire part, je jointai ici en entier tout ce qu'on m'a communiqué là-dessus.

Abregé du Discours des observations & demonstrations des veritables causes des flux, & reflux des Mers.

*Définition
des flux &
reflux.*

LE premier degré dans la recherche des Causes; est la détermination des effets. Suivant cet ordre les flux & reflux des Mers sont définis, un mouvement successif & alternatif de progression & accroissement, regression, & abaissement des eaux.

Especes.

Ceux des grandes Mers sont primitifs & indépendans, & ceux des moindres Mers dépendans de ceux des plus grandes.

Periodes.

Ils ont trois periodes; le premier, journalier, qui suit chaque jour la situation de la Lune & du point qui lui est opposé dans le même Meridien.

Le second est le Periode Mensal, par lequel les flux journaliers sont augmentez, approchant du plein ou du renouveau de la Lune. Le troisieme est l'annuel, par lequel les flux reçoivent de pareilles augmentations ou diminutions, aux Equinoxes & aux Solstices.

Les varietez de ces periodes, suivant celles
des

des lieux & des climats, consistent dans la mediocrité des flux & reflux sous les Zones extrêmes, savoir sous la Toride & sous les froides: leur grandeur excessive sous les Zones moyennes & tempérées, leurs déreglemens sous les Zones froides; leurs retardemens sous les premières, & avancements sous les autres.

*Variétés
suivant les
diversitez
des Zones,*

Le passage des Marées d'Orient en Occident sous la Zone Toride leur accez & retour du côté d'Occident sous les tempérées, & leur passage journalier d'Occident en Orient sous les froides.

*Progrès des
Marées.*

La convenance ou propriété des flux & reflux aux grandes Mers, & à quelques autres; leur privation dans d'autres, & leur multiplication ou vicissitudes extraordinaires dans d'autres, lesquelles sont appellées *Eurippes*.

*Convenance
ou privation
des flux,*

Toutes les opinions anciennes & modernes, sont démontrées incompatibles avec ces observations, & insuffisantes à l'explication de cette diversité de périodes, d'ordre & de mesures.

Opinions:

Les causes des flux & reflux, sont distinguées en interieures & prochaines, & en exterieures & premières.

*Divisions
des causes.*

Toutes les conditions requises aux véritables Causes prochaines sont rapportées: La première est celle d'être communes & générales aux flux & reflux de tous les tems & de tous les lieux: La seconde, d'être indifférentes & d'être susceptibles de diverses déterminations, suivant la diversité des tems, des saisons & des climats, & suivant les différentes dispositions, circonstances & occurrences des lieux dans leurs terres & dans leurs

*Conditions
requises aux
véritables
Causes.*

eaux : La troisième, d'être de nature commode & convenable à l'explication de tous les accidens & circonstances de tous les mouvemens des Mers.

Toutes ces conditions ne pouvant se trouver que dans les cours continuels observez dans les Mers; toutes les propriétés, accidens, circonstances & conséquences des divers mouvemens, sont premièrement examinés dans la Théorie, par laquelle il est démontré, que l'égalité des mouvemens ne peut produire aucun accroissement ni abaissement dans les Mers; que l'inégalité & contrariété des mouvemens n'y fauroit être sans accroissemens & abaissemens, & que les principes de l'accélération, du retardement ou de la contrariété des mouvemens, le sont aussi des accroissemens & abaissemens des eaux.

*Propriétés
& accidens
des mouvemens.*

Leurs égalités, inégalités & contrariétés, leurs conséquences & effets.

Ordre & disposition des points des mouvemens & des conséquences.

Les degrés de ces accélérations, retards ou contrariétés : étans supposez égaux dans les parts opposées & inégaux dans les moyennes; leurs points les plus forts en aspect quarré aux plus foibles, & les points moyens en une situation moyenne & proportionnée; les accroissemens & abaissemens seront entièrement conformes à ceux des flux & reflux : Conséquemment ces inégalités & contrariétés, sont introduites de cette sorte dans les mouvemens des Mers? elles y sont la cause prochaine & suffisante des accroissemens & abaissemens.

Cette Théorie donne lieu d'entrer dans les exactes observations de tous les mouvemens des Mers : il y en a quatre principaux observez dans les grandes Navigations; le premier d'Orient

d'Orient en Occident, regne tour au tour du monde, sous la Zone Torride: Le second d'Occident en Orient, regne de la même sorte dans toutes les grandes Mers des Zones tempérées; le troisième appelé Semestre, poussant pendant six mois les eaux de l'un des Tropiques, & pendant les autres six mois, les eaux de l'autre Tropicque au côté de la Ligne Equinoxiale, fait incliner les deux mouvemens prédits; le quatrième, connu sous les deux Zones froides, pousse les eaux de l'un & l'autre Pôle aux Tropiques, auxquelles especes sont ajoutées celle du retour des eaux aux Pôles, par une attraction ou impression contraire, celle des mouvemens, provenant de la reflexion de ces premiers, & celle des mouvemens mixtes & composez tels que sont les mouvemens de circulation ou rournoyement observez dans les Mers de plusieurs contrées.

Le mouvement d'Orient en Occident suit l'accez du Soleil à l'un ou à l'autre des Tropiques, lequel repoussant au Pôle, qu'il approche le mouvement d'Occident en Orient, prévaut alternativement avec lui, dans les endroits moyens entr'eux.

Les autres deux mouvemens sont sujets à de pareilles reciprocatons. quoique tous ces mouvemens dans leur mediocrité ordinaire, soient peu sensibles dans toutes leurs parties, néanmoins parce que leurs effets sont proportionnez à la cause étendue & profondeur démesurée des Mers, leur moindre acceleration, inégalité ou contrariété, font en peu de tems aparoitre de grandes elevations aux endroits où les eaux sont poussées ou congregées, & de grands abais-

*Especes
des mouve-
mens des
Mers.*

*Proprietez
& accidens
des 2. pre-
miers mou-
vemens.*

*Consequence
de l'éleva-
tion de ces
mouvemens.*

mens dans ceux où elles sont diverties ou retirées.

Conformité des observations & expériences des Navigations.

La Theorie ou connoissance generale des effets de ces inégalitez & contrarietez est suivie de toutes les observations & expériences des navigations, sur les accelerations, retardemens & oppositions de ces mouvemens, par les progres, passages & retours des marées, par lesquels il est manifestement démontré, que les inégalitez & contrarietez dans la Theorie, reconnus suffisantes pour les accroissemens & abaissiemens des eaux, se rencontrant dans ces mouvemens des mers, y sont la cause ordinaire & prochaine de leur flux & reflux, & celle des grandes circulations des eaux, qui produisent de si grandes elevations sur leurs bords en divers endroits des Zones temperées.

Proportion reciproque des hauteurs des Mers, & de la vitesse de leur mouvement.

De cette demonstration est tirée celle de la proportion reciproque des Mers, dans les hauteurs de leurs superficies, & dans les vitesses de leurs mouvemens. Les points de la plus directe & de la plus longue impression sont distingués. Les points du plus fort & du plus foible mouvement sont la Zone Torride & sous les froides, de la plus forte & moindre contrariété sous les temperées : & ceux des plus grands accroissemens & abaissiemens sous les unes & sous les autres, gardant des mesures certaines avec la situation de la Lune, sont determinées & démontrées.

Distinction des mouvemens.

Mediocrité ou grandeur des flux & reflux.

La mediocrité des flux & reflux provenant de la simple inégalité des mouvemens ; la grandeur de ceux qui proviennent de leur contrariété & la violence extraordinaire de ceux qui procedent du mélange & composition de plusieurs mouvemens sont observées, & les raisons de leur

leur diversité tirées de celle de leurs causes.

Étant évident par l'application de toutes les observations & inductions précédentes à toutes les espèces, périodes & circonstances de flux & reflux des Mers; que leur véritable cause intérieure & prochaine consiste dans la simple inégalité & contrariété des mouvemens. La recherche de leurs causes premières & extérieures commence convenablement par celle de leurs principaux mouvemens.

Application de ces observations.

La cause du mouvement d'Orient en Occident est referée à l'impression uniforme & immédiate du Soleil absolu ou respectif, (suivant les nouveaux systèmes) aux parties plus solides du globe terrestre, mêlés avec plus de célérité.

Cause du mouvement d'Orient en Occident.

Celle du mouvement des mers d'Occident en Orient est reconnué proceder de l'impression qui leur est commune avec toutes les planettes, & les causes des autres mouvemens sont pareillement expliquées

Celle d'Occident en Orient.

L'alteration de l'uniformité de ces deux premiers mouvemens par les inégalitez ou contrarietez, est referée aux esprits solaires, réunis & transmis au travers du globe élémentaire, poreux & penetrable par la reflexion ou trajection du corps de la Lune, de nature moyenne, entre la speculaire & la permeable.

Causes de l'alteration de leur uniformité.

La subtilité & force penetrative des esprits solaires, est démontrée par divers inductions, par leur comparaison avec les esprits ou sels acides & alali, qui se font reciproquement des impressions à travers une muraille solide & épaisse, & par l'exemple des esprits Polaires magnetiques, qui passe à travers la moitié du Globe terrestre, agissent dans les plus profondes Mines

Démonstration de la subtilité des esprits solaires.

des Meteaux, sur les éguilles des Bouffoles.

*Représen-
tation par
expérience
des mouve-
mens des es-
prits.*

Toutes les reflexions, trajections & circulations que les esprits souffrent dans les oppositions & conjunctions de la Lune, & leurs transmissions à travers le Globe élémentaire, sont représentées par l'exposition, d'une ou de deux Boules de cristal, ou d'autre matiere participante des natures speculatives & permeable à un corps lumineux, mû au tour d'elles, ou au tour duquel elles sont mûës, suivant l'ordre de divers sistêmes; De cet exemple toutes les consequences des circulations, impressions & impulsions des esprits, procedents du Soleil ou de la Lune sur les corpuscules des sujets exposez à leur action, sont tirées & appliquées par une claire explication, à toutes les inegalitez & contrarietez predites, d'où precedent les accroissemens & abaisssemens des flux & reflux.

*Ouverture
generale de
sous les se-
crets des
Mers.*

La verité de ces principes est démontrée par l'ouverture generale qu'ils donnent de tous les secrets, cause & premiere origine de tous les periode journaliers, mensal, & annuel des flux & reflux des Mers, dans toute leur variété de tems, de Zones & de lieux.

*Causes du
Periode jour-
nalier.*

Le Periode Journalier, par la circulation desdits esprits Solaires, transmis par la Lune, à travers le Globe élémentaire.

*Du Perio-
de mensal.*

Le Periode Mensal, par la reflexion des esprits sur le Globe élémentaire au plein, leur trajection au renouveau de la Lune, & cessation de ces 2. voyes, au tems des quadratures.

*Du Periode
annuel.*

Et le Periode annuel, par la conformité du mouvement des Mers, d'Orient en Occident, à celui du Soleil, renforcé & accelleré au tems des équinoxes, affoiblis & plus tardifs au tems des Solaires. Le

Le retardement du plus haut point des flux Journaliers, de deux ou trois heures sous les Zones tempérées, ou d'une heure seulement sous la Zone toride, après que la Lune a outre passé le Meridien du lieu, & le retardement du plus haut point du Periode mensal de deux ou trois jours après le plein ou renouveau de la Lune, sont clairement expliqués, par la distinction des effets, des points de la plus directe, d'avec ceux de la plus longue impression, & par leurs comparaisons aux chaleurs de l'Été plus grandes ordinairement à deux heures après midi, & un ou deux mois après le Solstice; les plus longs retardemens sont expliquez par l'éloignement des lieux qui reçoivent les flux d'ailleurs, & par la longueur du tems nécessaire à la progression des eaux.

Du retardement des flux sous certains climats.

Le devancement par les flux de la situation de la Lune, au Meridien sous les Zones froides, est referé à la celerité ordinaire du mouvement des eaux, sous ces Zones, qui y precede le retardement apporté par l'impression de la Lune. Auquel endroit il est observé, que ces flux précédens, l'arrivée de la Lune au Meridien, étant raporté par quelques uns à la precedente situation de la Lune en icelui, ont été appellées de grands retardemens.

Leur devancement sous d'autres.

Les raisons de la rareté, mediocrité & privation entiere des flux & reflux dans certaines mers, sont démontrées par le défaut de leur étendue, entrées & issues propres à recevoir ces mouvemens generaux, par le défaut de leur communication avec les grandes & peines mers, ou de leur disposition peu propre à recevoir les impressions de leurs mouvemens, & dans quelques grandes mers, par le

Leur rareté ou privation en quelques Mers.

le grand éloignement & indisposition de leurs bords.

De leurs multiplications ou Eurippes. La multiplication & irregularité des flux de quelques mers, appelée Eurippes, est expliquée par les différentes longueurs, largeurs, sinuosités & obliquitez des divers canaux de communication qu'elles ont avec les grandes mers, ou avec les eaux des concavitez ou cataractes souterraines, & la propriété de la Mer de rejeter au dehors tout ce qu'elle reçoit d'étranger, est attribué à son mouvement & circulation, dont le propre est, de repousser tout ce qu'il comprend à sa circonference.

Proportion des flux & reflux à la longueur des jours. Les proportions gardées entre les flux & les reflux de chaque jour & entre les flux des grands jours & tems d'Esté, & ceux des petits jours en tems d'Hiver, sont expliquées par les mêmes principes.

Plus mediocres des Zones externes. La mediocrité ordinaire des flux & reflux de la Zone torride & des Zones froides, est referée sous la Zone torride, à la simple inégalité du mouvement d'Orient en Occident d'où ils procedent; & sous les Zones froides, à la simple inégalité de celui d'Occident en Orient d'où qu'ils proviennent: & l'excès de ceux des Zones moyennes & temperées aux concurrences & diversions des deux mouvemens contraires qui s'y rencontrent & prevaillent alternativement, & aux circulations qu'ils accelerent, ou excitent par leurs contrarietez, reconnues par les mouvemens contraires des eaux aux bords opposez, desquelles circulations naissent dans les mers ces elevations extraordinaires des eaux sur leurs bords d'autant plus grandes, que leurs concavitez disposées à recevoir celles qui y accourent, sont plus avancées dans le continent.

& leur profondeur plus éloignée des centres des circulations, lesquelles rejetant les eaux de toutes parts, forment dans les bords opposés, des élévations ordinairement égales & telles qu'elles y sont observées.

Les déréglemens & accidens extraordinaires des flux des Zones froides, sont referés aux concours des précédens mouvemens avec les deux autres mouvemens interrompus & irréguliers de la troisième & quatrième espece, auxquels il a été dit que ces climats sont sujets & aux eaux amenées par tous ces mouvemens.

Enfin toutes les diversitez qui naissent dans les flux & reflux des différentes dispositions, circonstances & occutrences des lieux, & toutes les conséquences de la conformité observée des progrès & retours des Marées, au courant des mers, sont clairement expliquées.

*Déréglement
des flux des
Zones froides.*

V. Nous donnerons le mois prochain la suite de ces savantes remarques de M. le Comte de Fenoil, & quelques autres nouvelles de Littérature qui n'ont pu trouver place dans celui-ci.

A R T I C L E IX.

*Qui comprend la Naissance, Mariage & Mort
des Princes & autres personnes Illustres.*

I. LE vingt-six du mois de Decembre dernier, la Princesse d'Anhalt Dessaut, accoucha d'un quatrième Prince, qui fut baptisé le second Janvier, & nommé Frederick Henri Eugene.

Naissances.

La Princesse de Bade, Epouse du Prince
Louis

Louïs, mit au monde un second fils, dans le Château de Rastad le 14. Janvier.

Mariages.

II. Le Prince Gustiniani, a épousé à Rome la fille du Prince de Piombino, Duc de Sora.

Monsieur de Ligondcz Colonel François qui fut pris à Hochsted & mené en Angleterre, trouve les chaînes Angloises supportables, puis qu'il s'est livré volontairement dans celles de la Comtesse de Montingdon, qu'il épousa à Lichfield, au mois de Janvier.

Le Marquis de Saché a épousé la fille du Marquis de la Freziliere, Lieutenant General d'Artillerie de France, qui vend cette Charge à son gendre pour la somme de deux cent cinquante mille livres, sur laquelle on diminuë quarante mille écus qu'il donne à sa fille; mais il se reserve partie des appointemens de sa Charge, & le logement qu'il occupe dans l' Arsenal de Paris.

Mr. le Maître, Conseiller au Parlement de Paris a épousé Mademoiselle de Bullion, qui sont l'un & l'autre issus de familles très-distinguées dans la Robbe: le nouveau marié est fils de Mr. le Maître President des Enquêtes, petit fils de Mr. le Maître Secrétaire d'Etat sous Louis XIII. & au commencement du Regne du Roi Louis XIV. Cette maison est très-ancienne, puis que sous Charles VIII. Jean le Maître fut premier Avocat General du Parlement de Paris. Gilles le Maître son petit fils remplit le même emploi sous François I. fut ensuite President à Mortier, & ensuite élevé à la Charge de premier President du même Parlement sous Henri II.

La Maison de la nouvelle mariée n'est pas moins considérable ; elle est fille de Mr. de Bullion de Courcy , Conseiller au Parlement de Paris , Commissaire aux Enquêtes du Palais , & de feu Dame... Pinette de Charmoy , petite fille de Mr. de Bullion Conseiller en la Grande Chambre , qui étoit neveu du célèbre Mr. de Bullion Commandeur des Ordres du Roi , & Surintendant des Finances , duquel descend Mr. de Bullion Prévôt de Paris , Gouverneur de la Province du Maine. En un mot la Maison de Bullion est alliée à celles de la Ferté Seneterre, la Moignon, Nicolai, Brulart, & à plusieurs autres de cette distinction , tant de la Robbe que de l'Épée.

Mr. de la Vienne premier Valet de Chambre du Roi T. C. marie sa fille à Mr. de Brun, fils aîné du premier lit de Madame la Princesse de Courtenay ; la nouvelle mariée aura quatre-vingt mille écus, pour joindre à six cent mille livres de bien qu'à Mr. de Brun.

Mr. le Marquis de Bellefonds , épouse Mademoiselle d'Eguilly, qui lui porte cent mille écus.

Il y a encore deux mariages de distinction conclus à la Cour de France , qui n'étoient pas consommés dans le tems de la composition de cet article , le premier c'est celui du Prince Charles , fils de Mr. le Comte d'Armagnac, avec Mademoiselle de Guiscard, à laquelle on assure une dote de quinze cens mille livres , dont il n'y aura que quatre cens mille livres de substituez , lui étant libre de disposer des onze cens mille restans.

Le

Le second , c'est celui du fils de Mr. le Marechal de Tessé , avec la fille unique de Mr. Bouchu , ci devant Intendant de Dauphiné & des Armes d'Italie , qui est estimée une des plus riches heritieres de France , du moins cet Intendant est sorti du Dauphiné avec la reputation d'être un des plus riches Seigneurs du Royaume.

Morts.

III. La Joye que la naissance du Duc de Chablais troisiéme fils de Mr. le Duc de Savoie , avoit causé à la Cour de Turin , ne fut pas de longue durée , puis que ce jeune Prince mourut le 19. Decembre après dix-neuf Jours de vie.

Dona Catherine de Bragance , sœur du Roi de Portugal , mourut à Lisbonne le dernier du mois de Decembre , qui depuis le 14. Novembre 1705. étoit entrée dans sa soixante-huitième année : Elle avoit épousé en 1662. Charles II. Roi d'Anglererre , après la mort de ce Prince , Elle retourna en Portugal par permission du Parlement d'Angleterre , Elle avoit eu beaucoup de part au Traité que le Roi son frere signa il y a prés de trois ans avec les Alliez , c'est aussi ce qui lui fit décerner l'administration du Royaume l'année dernière pendant l'infirmité de Sa Majesté Portugaise.

Le Sr. Bassan , General des Troupes Danoises , ayant été blessé a la prise du Château d'Eutin , se fit couper la jambe le sept du mois de Janvier , & mourut vingt-quatre heures après.

Le Marquis de Marino , Gouverneur de la Vi le & Château de Gand , y mourut le vingt-quatre Janvier.

Le

Le Marquis de Ximenes, Lieutenant General des Armées de France, Gouverneur de Maubeuge, est aussi mort : son Gouvernement a été donné au Marquis de St. Fremont.

La petite verole enleva au mois de Janvier deux femmes de qualité à Paris, qui sont la jeune Princesse d'Issenghen, & la Comtesse de la Marck, fille du Duc de Rohan.

Messire Pierre du Cambout de Coislin, Cardinal Prêtre du titre de la Trinité, Grand Aumonier de France, Evêque d'Orleans, mourut à Versailles le 5. Février âgé de 70. ans : il fut fait Chanoine de l'Eglise de Paris en 1647. Abbé de St. Victor en 1653. Abbé de St. Gildes au Bois en 1670. Il étoit aussi Abbé de St. Jean d'Amiens de Loupon, de St. Pierre d'Abbeville, & de Nôtre Dame du Gais. Il possédoit encore le Prioré d'Argentueil, & plusieurs autres Benefices très-considérables, dont il y en a trois à la nomination de Mr. le Cardinal de Bouillon. Il fut sacré Evêque d'Orleans en 1666. le Roi le nomma Commandeur de ses Ordres en 1689. Il fut fait Cardinal à la promotion du 22. Juillet 1697. & Grand Aumonier de France le 12. Septembre 1700 son corps a été porté dans sa Cathedrale d'Orleans, où l'on le regrette beaucoup, à cause des grandes charitez qu'il y faisoit distribuer. A la verité il avoit de quoi en faire de très considérables, sans avoir recours au bien de son Patrimoine.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Mars 1706.

ARTICLE I. <i>Espagne, & Portugal.</i>	pag. 152
ARTICLE II. <i>France.</i>	164
<i>Requête de Poisson Comedien.</i>	165
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	172
ARTICLE IV. <i>Suisse,</i>	178
ARTICLE V. <i>Allemagne</i>	185
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>	190
ARTICLE VII. <i>Isles Britanniques.</i>	202
<i>Copie d'une Lettre écrite de la Haye le</i>	11.
<i>Février 1706.</i>	206
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	209
ARTICLE IX. <i>Mariages, Naissance, &</i>	
<i>Morts des personnes Illustres.</i>	223